

Rapport d'orientation budgétaire



Conseil communautaire  
du 25 février 2021

## Table des matières

1.	<b>INTRODUCTION</b> .....	3
2.	<b>LE CONTEXTE MONDIAL</b> .....	4
3.	<b>LE CONTEXTE NATIONAL</b> .....	5
4.	<b>LES FINANCES LOCALES</b> .....	7
4-1.	<b>Le bloc communal</b> .....	10
4-2.	<b>Les groupements à fiscalité propre</b> .....	11
5.	<b>LA LOI DE FINANCES POUR 2021</b> .....	12
6.	<b>PORTRAIT DU TERRITOIRE</b> .....	13
6-1.	<b>Population</b> .....	13
6-2.	<b>Focus sur l'activité économique</b> .....	15
7.	<b>FOCUS SUR LA FISCALITE</b> .....	18
7-1.	<b>Fiscalité des communes 2020</b> .....	18
7-2.	<b>Fiscalité de la Communauté de Communes</b> .....	20
8.	<b>FOCUS SUR LES ORDURES MENAGERES</b> .....	21
9.	<b>FOCUS SUR LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITE</b> .....	23
9-1.	<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b> .....	23
9-2.	<b>Autres ressources</b> .....	24
10.	<b>FOCUS SUR LA DETTE</b> .....	26
11.	<b>FOCUS SUR LE PERSONNEL</b> .....	29
11-1.	<b>Pour l'année 2020</b> .....	29
11-2.	<b>Pour l'année 2021</b> .....	33
12.	<b>BUDGET GENERAL</b> .....	34
12-1.	<b>Rétrospective 2020</b> .....	34
	• <b>12-1.a. Section de fonctionnement</b> .....	34
	• <b>12-1.b. Section d'investissement</b> .....	39
12-2.	<b>Prospective 2021</b> .....	43
	• <b>12-2.a. Section de fonctionnement</b> .....	43
	• <b>12-2.b. Section d'investissement</b> .....	46
13.	<b>BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT</b> .....	51
13-1.	<b>Rétrospective de l'exercice 2020</b> .....	52
	• <b>13-1.a. Budgets affermage et STEP</b> .....	52
	• <b>13-1. b. Budget SPANC</b> .....	53
13-2.	<b>Les perspectives 2021</b> .....	54
14.	<b>BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITE</b> .....	54
14-1.	<b>Rétrospective de l'exercice 2020</b> .....	54
14-2.	<b>Les perspectives 2021</b> .....	55

## 1. INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- De donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue créer de nouvelles obligations en matière budgétaire et financière applicables aux communes et EPCI, complétée par le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote et qui est transmise aux communes.

L'année 2020, au-delà de la crise sanitaire, a été aussi marquée par le renouvellement général des conseils municipaux et par voie de conséquence celui des instances communautaires, un processus qui a commencé en mars pour s'achever en juillet. Le calendrier d'adoption du budget avait été avancé de quelques semaines. En 2021, on revient au calendrier habituel de présentation du ROB et d'adoption des budgets.

## 2. LE CONTEXTE MONDIAL

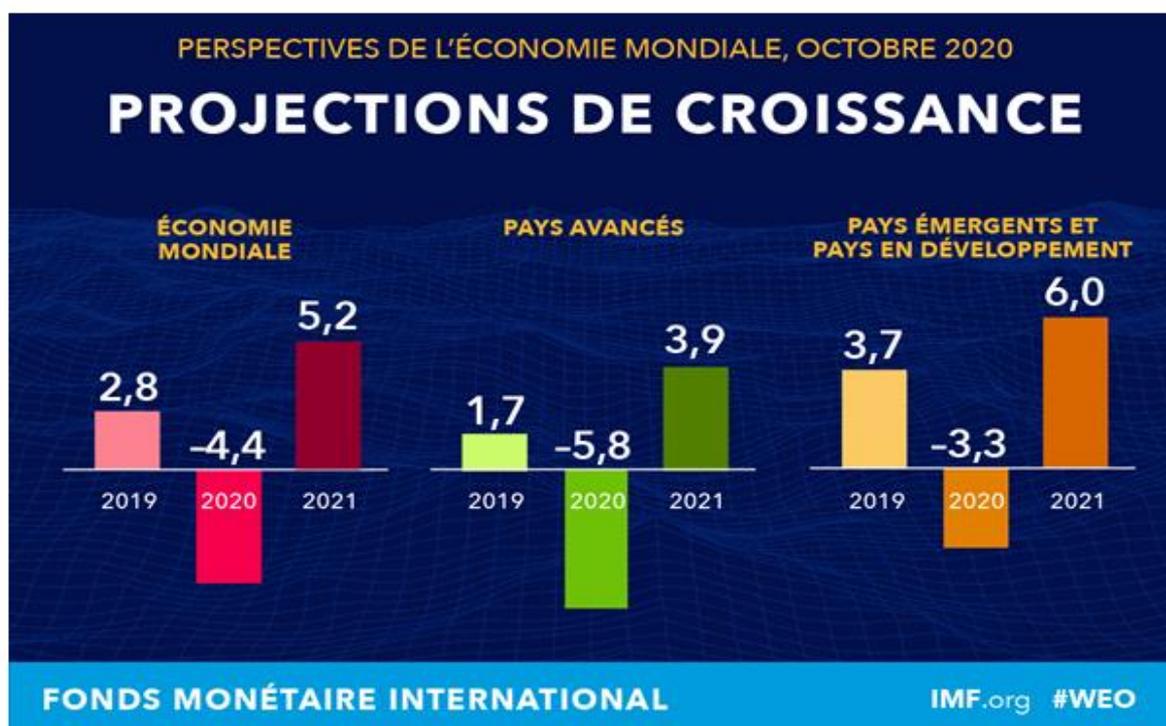
La production économique mondiale se remet du choc provoqué par la pandémie, mais son niveau restera durablement en deçà des tendances de croissance pré-COVID. La pandémie a aggravé les risques posés par une décennie d'accumulation de la dette dans le monde. Elle va aussi accentuer le ralentissement attendu de la croissance potentielle au cours des dix prochaines années. Les priorités immédiates consistent à endiguer la propagation du virus, venir en aide aux populations vulnérables et résoudre les difficultés liées aux vaccins.

Le Fonds monétaire international table désormais sur une contraction du PIB mondial de 4,4%. Cette reprise mondiale prévue masque toutefois de grandes disparités, le PIB de nombreux pays étant attendu en 2022 à environ 5% en dessous du niveau d'avant-crise.

Dans l'ensemble, le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait revenir aux niveaux d'avant la crise d'ici la fin de 2021, à la faveur notamment d'une forte reprise en Chine, anticipe l'OCDE.

Après une contraction anticipée de 3,7% cette année, l'économie américaine devrait rebondir de 3,2% en 2021 et de 3,5% en 2022, en prenant en compte l'hypothèse d'un plan de relance.

L'économie de la zone euro se contractera, pour sa part, de 7,5% cette année, selon les prévisions de l'OCDE qui anticipe par ailleurs une récession à deux chiffres dans plusieurs pays d'Europe après les deux mesures de confinement imposées pour freiner l'épidémie de coronavirus. La croissance ne devrait revenir en Europe qu'en 2021 avec 3,6% anticipée cette année-là et 3,3% attendue en 2022.



### 3. LE CONTEXTE NATIONAL

Les mesures d'urgence mises en œuvre et le recul marqué du PIB sur l'année 2020 ont entraîné une forte dégradation des finances publiques en 2020.

Début 2021, l'activité économique serait pénalisée par une consommation des ménages encore contrainte, avec une levée progressive des mesures sanitaires. Le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022, et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5 % sur chacune de ces deux années.

Grâce à l'amortisseur des finances publiques, le pouvoir d'achat des ménages serait en moyenne préservé en 2020 et en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 (22 %), resterait encore élevé en 2021. De son côté, l'investissement des entreprises, après une forte chute en 2020 (-10 %), rebondirait nettement en 2021. Même si l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis de limiter à court terme la détérioration du marché du travail, celle-ci interviendrait, avec retard, sur les trimestres à venir et le taux de chômage atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021. Mais il refluerait ensuite vers 9 % à fin 2022.

Après s'être progressivement affaiblie depuis le début de l'année, l'inflation totale (IPCH) s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2020. L'inflation se redresserait ensuite très progressivement pour se situer légèrement au-dessus de 1 % en fin d'année 2023.

## Principaux indicateurs économiques

(Moyennes annuelles)

	2019	2020p	2021p
Taux de croissance du PIB	1.5%	-9%	5%
Taux d'inflation	1.3%	0.5%	0.5%
Taux de chômage	8.4%	8.5%	10.7%

p : prévision

Les exportations françaises ont subi un choc de grande ampleur au premier semestre 2020, avec un recul de 30 % au deuxième trimestre 2020 par rapport à leur niveau d'avant-crise.

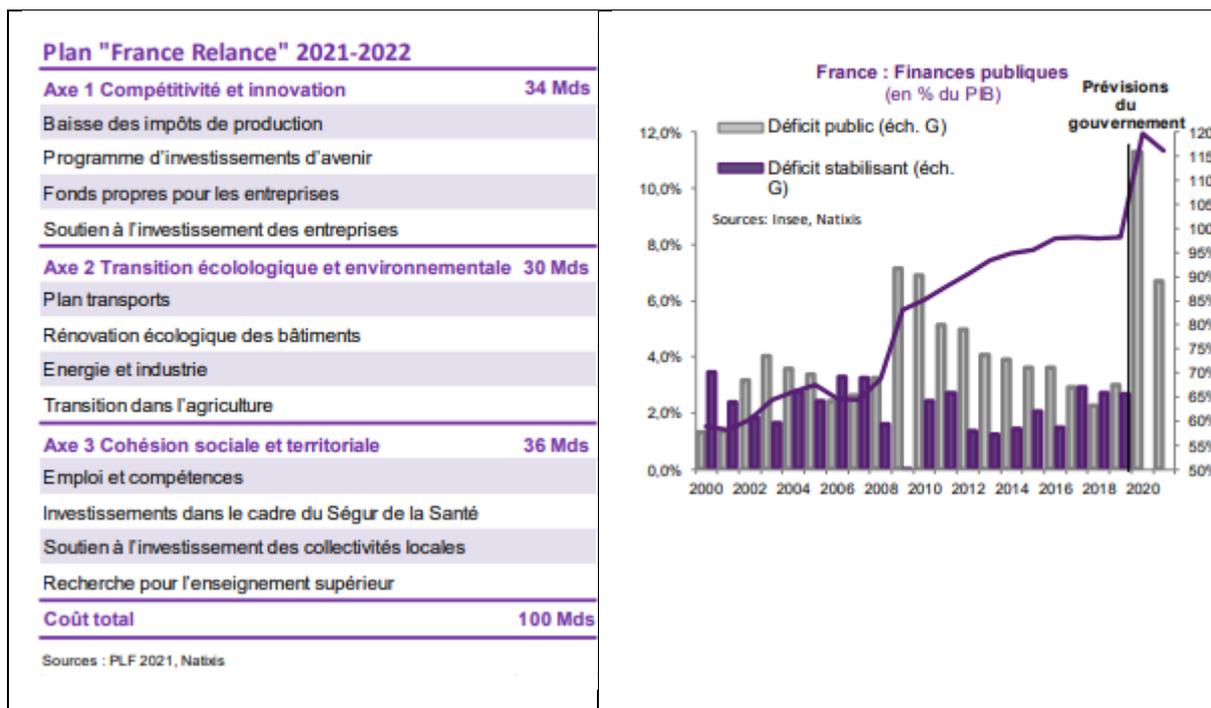
Le rebond a été net au troisième trimestre et devrait se poursuivre en fin d'année, malgré la situation sanitaire mondiale. Cette reprise serait soutenue par la progression de la demande mondiale adressée à la France dans un contexte où l'activité dans le secteur manufacturier et les services aux entreprises se maintiennent malgré la mise en place du confinement.

À moyen terme, le niveau des exportations demeurerait cependant durablement dégradé car certains points forts traditionnels de la France, en particulier le tourisme et l'industrie aéronautique, devraient rester affectés par les restrictions pesant sur les déplacements internationaux. Les exportations françaises ne retrouveraient pas leur niveau d'avant-crise avant le second semestre 2023.

En l'absence de mesures nouvelles de consolidation budgétaire, le déficit public serait toujours proche de 4 % du PIB en 2023, et la dette publique approcherait 120 % du PIB à cet horizon.

L'ampleur de la crise sanitaire actuelle a conduit le gouvernement à utiliser le levier budgétaire en déployant des mesures d'urgence et en annonçant un plan de relance de 100 milliards d'euros, en partie financé par des transferts en provenance de l'Union européenne et qui vise à soutenir l'activité autour de 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion).

La montée en charge du plan de relance maintiendrait les dépenses publiques à un niveau élevé en 2021 et 2022, même si elles diminueraient progressivement avec la sortie des mesures liées à la situation sanitaire.



## 4. LES FINANCES LOCALES

Les collectivités locales ont, dans leur globalité, abordé le choc dans la situation financière favorable escomptée en fin de mandat : un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles ; et, en dépit d'une légère accélération, la continuité dans le pilotage des dépenses de fonctionnement dont le rythme a respecté, pour la deuxième année consécutive, le plafond posé par la loi de programmation des finances publiques.

Ces éléments se sont avérés nécessaires pour permettre au monde local de faire face aux conséquences d'une crise inédite : charges imprévues - et pérennes à ce jour - relatives à la protection sanitaire des populations et des agents territoriaux, comme aux dépenses d'adaptation des équipements publics et au surcoût des marchés de travaux ; contributions financières aux secteurs économique et social touchés par l'interruption brutale de leur activité, certains domaines restant en péril alors même qu'ils intéressent au plus près les territoires (tourisme, culture, etc.) ; et, dans près d'un cinquième des communes et intercommunalités comme dans les régions ou la grande majorité des départements, chute significative d'une partie des ressources fiscales ou domaniales.

Ceci permet d'anticiper en fin d'exercice 2020, certes une baisse importante de l'autofinancement, mais aussi un niveau d'investissement non négligeable correspondant à la fois au terme des mandats départementaux et régionaux, aux interventions liées à la crise et aux premiers

effets du plan de relance, en dépit des répercussions sur les processus décisionnels de la mise en place tardive des nouvelles équipes du bloc communal.

Mais la situation financière des collectivités dépendra :

- de l'éventuelle compensation des pertes de recettes prévisibles en 2021 ou 2022 (CVAE en particulier) comme du changement induit par la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impôts dits « de production » ;
- de la refonte des dispositifs de péréquation rendue inévitable par l'obsolescence des indicateurs et la cristallisation excessive des situations ;
- de l'adaptation des territoires à la transition écologique et aux changements de comportements qu'accéléralera sans nul doute la crise sanitaire ;
- de la manière dont l'inévitable redressement des comptes publics sera, à plus ou moins court terme, opéré par les différents acteurs et des contraintes que la loi prévoira pour chacun d'eux.

En 2020, les **dépenses de fonctionnement** des collectivités locales progresseraient de 2,2 %, soit la hausse la plus élevée depuis 2014. Cette accéléralion résulterait cependant pour l'essentiel des dépenses imprévues engagées par les collectivités locales au titre de la crise sanitaire ; sans ces dernières, la hausse aurait pu être de 1,2 %, dans la droite ligne des objectifs fixés par l'État. Les économies réalisées en raison notamment de la fermeture de certains services ne couvriraient pas l'intégralité des dépenses supplémentaires.

Les frais de personnel enregistreraient un rythme de progression similaire à celui de l'année précédente. Le point d'indice de la fonction publique toujours gelé, la diminution du recours aux contrats aidés en diminution depuis leur transformation en parcours emploi compétence (PEC), et le moindre effet des mesures du protocole parcours carrières et rémunérations (PPCR) joueraient un rôle ralentisseur.

Mais la crise ne sera pas sans impact : le maintien du salaire des fonctionnaires absents à travers le mécanisme d'autorisation spéciale d'absence se cumulerait avec la rémunération de personnels venant en remplacement ou en soutien, et le versement de primes exceptionnelles.

Des économies seraient néanmoins réalisées à travers notamment l'interruption ou le non-renouvellement de contrats, ainsi que les frais de déplacement, de restauration ou encore de formation.

Les subventions versées ainsi que les contingents obligatoires devraient croître avec la volonté des collectivités de soutenir le tissu social, économique, associatif de leurs territoires via l'attribution d'aides supplémentaires.

Enfin, le poste charges à caractère général qui aurait dû enregistrer un net ralentissement en 2020 après une croissance relativement marquée en 2019 progresserait sur le rythme encore élevé de 2,9 %. Il absorberait une grande partie des dépenses d'urgence rendues nécessaires par la crise sanitaire : les achats de matériel de protection aussi bien pour le personnel que les administrés (masques, gel, blouses...) et les aménagements des établissements recevant du public.

En 2020, les **recettes de fonctionnement** des collectivités locales devraient enregistrer une baisse de 2,0 %. Près de la moitié s'explique par la recentralisation du financement de l'apprentissage. L'autre partie s'explique par un repli des recettes tarifaires et de certaines recettes fiscales en lien direct avec la crise sanitaire. Le produit des impôts et taxes, hors impact de la recentralisation de l'apprentissage, diminuerait de 0,8 %. Si certains impôts poursuivent leur progression tendancielle (notamment ceux « de stock » ou ceux versés avec décalage aux collectivités), d'autres enregistreraient une chute importante en lien avec la crise économique et l'effondrement de certains secteurs (tourisme notamment). Au global, la composition de la fiscalité locale permet un impact limité de la baisse des impôts. Cependant, plus que jamais, ce constat masque des disparités très importantes entre collectivités locales, certaines étant fortement dépendantes des recettes en repli.

Ainsi, les impôts reposant sur des valeurs locatives devraient rester relativement dynamiques.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ne subirait pas la crise économique en 2020 du fait de son calendrier de versement et progresserait d'environ 3 %, mais sa baisse devrait être brutale en 2021.

Ce volume important d'impôts en hausse permettrait d'atténuer les très fortes baisses enregistrées sur les autres impôts, même si certains mécanismes de compensation ont été mis en place dans le cadre de la loi de finances rectificative. Les DMTO pourraient diminuer de près de 10 % en lien avec l'arrêt des transactions immobilières pendant le confinement.

Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise progressive ensuite. Ils se replieraient de 10,4 %. Cette baisse s'observerait principalement pour les autorités organisatrices de la mobilité, mais également pour les communes et leurs groupements à l'origine de nombreux services (cantines scolaires, centres de loisirs, médiathèques, centres sportifs...)

Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement et d'une accélération des dépenses, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une chute inédite de 18,1 %.

Les **dépenses d'investissement** des collectivités locales devraient diminuer fortement, mais au contraire les subventions versées progresseraient nettement via une hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) mais surtout de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La réduction de l'épargne des collectivités locales, ainsi que le report du second tour des élections municipales, a retardé le lancement des projets d'investissement. Au global, l'investissement local diminuerait de 5,8 %.

Contrairement aux années précédentes, l'épargne nette ne serait pas le moyen de financement le plus important, elle ne représenterait que 28 % des investissements quand les **recettes d'investissement** en couvriraient 39 % et l'emprunt 31 %, avec un appel à la trésorerie.

## ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



### 4-1. Le bloc communal

En 2020, les communes, comme les autres collectivités locales, absorbent les conséquences de la crise sanitaire et économique. Si, d'un point de vue macroéconomique, elles subissent relativement moins les effets induits de la crise, dans la mesure où ces derniers sont atténués grâce au mécanisme de garantie mis en place par l'État, individuellement les disparités se creusent et certaines communes rencontrent des difficultés financières, notamment du fait de la structure de leurs recettes.

Les budgets des communes et des groupements à fiscalité propre seraient en diminution de 2,4 %. Cette baisse serait principalement due à un fort recul des investissements (- 13,1 %), attendu en année d'élections mais accentué par le contexte d'ensemble : baisse de l'épargne brute (- 12,3 %) consécutive aux effets budgétaires de la crise sanitaire et économique, et au décalage du calendrier électoral.

Les dépenses de fonctionnement, qui absorbent une grande partie des dépenses d'urgence et de soutien aux territoires et aux populations, progresseraient (+ 1,6 %) au contraire des recettes de fonctionnement, en recul de 0,8 %, certaines recettes fiscales et tarifaires subissant les effets de la crise. Les emprunts, en lien avec les niveaux faibles d'investissement, diminueraient et compte tenu d'un niveau de remboursements équivalent aux emprunts, l'encours de dette serait stabilisé.

Les recettes fiscales s'inscriraient également en baisse de 0,4 % ; elles enregistreraient à la fois une légère hausse des impôts ménages et de la fiscalité économique et une forte baisse de la fiscalité indirecte étroitement liée à la spécificité de certains territoires. Ainsi, les taxes foncières et la taxe d'habitation bénéficieraient de la revalorisation des bases (+ 1,2 % pour les premières et + 0,9 % pour les secondes). Le recours au levier fiscal, en revanche, apparaît très faible. Parallèlement, d'autres recettes seraient en très net repli. Les estimations moyennes retenues sont les suivantes : - 10 % sur les DMTO, - 40 % sur la taxe de séjour, et - 5 % sur la taxe sur la consommation finale d'électricité.

## 4-2. Les groupements à fiscalité propre

En 2020 l'évolution des budgets principaux des GFP est quasiment stable (+ 0,8 %) : ils absorberaient à la fois une baisse des dépenses d'investissement et une accélération des dépenses de fonctionnement en lien avec la crise sanitaire.

Les frais de personnel qui représentent le quart des dépenses de fonctionnement augmenteraient sur un rythme proche de celui de 2019 (+ 3,4 %, après + 3,8 %). Les transferts de personnels entre communes et GFP se poursuivraient mais de façon désormais ralentie. Des frais supplémentaires seraient observés en raison du contexte (heures supplémentaires, personnel vacataire...) partiellement compensés par des économies (déplacement, formation...).

Les charges à caractère général tributaires en général de l'évolution des effectifs et de l'inflation, progresseraient cette année de 3,3 %. Ce dynamisme refléterait les achats d'urgence fait par les GFP en réaction à la pandémie : matériel de protection pour les administrés et le personnel, équipement des bâtiments recevant du public...

Les dépenses d'intervention, à 8,2 milliards d'euros, enregistreraient le même dynamisme (+ 3,3 %) : ce poste comptabilise en effet les dépenses à caractère social, les subventions versées ou encore les participations et contingents obligatoires ; or, dans le contexte de la crise sanitaire, elles sont engagées prioritairement pour soutenir les populations et le tissu associatif et productif.

Parallèlement à cette accélération des dépenses, les recettes de fonctionnement ne progresseraient que de 0,8 % en 2020. Dans l'ensemble, les budgets principaux des GFP semblent à court terme avoir pu affronter la crise assez sereinement en raison de la structure de leurs recettes fiscales, dont plus de 90 % sont composées d'impôts peu impactés en 2020, alors qu'ils le seront davantage en 2021.

Ainsi la fiscalité économique progresserait de plus de 2 %, portée par une CVAE en hausse de 3 %.

De même la fiscalité « ménages » (y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), progresserait de près de 2 % à la faveur de la revalorisation forfaitaire des bases de 1,2 % pour le foncier et 0,9 % pour la taxe d'habitation, complétée de la croissance « physique » des dites bases.

Les autres taxes (versement mobilité, taxe de séjour, taxe sur la consommation finale d'électricité) d'un poids global faible, subiraient en revanche une baisse prononcée, au détriment des groupements concernés.

La dotation globale de fonctionnement enregistrerait une légère baisse. Les compensations d'exonération de fiscalité locale augmenteraient légèrement.

Les autres recettes diminueraient de 3,1 %, tirées à la baisse par les recettes tarifaires qui subiraient la fermeture de services de proximité durant le confinement.

Compte tenu d'un effet de ciseaux entre des recettes quasiment stables et des dépenses en accélération, l'épargne brute, diminuerait de 12,7 %. Une fois déduits les remboursements

d'emprunts, l'épargne nette qui en résulte permettrait de financer 30 % des investissements. Ces derniers seraient en recul de 7,4%. La baisse serait surtout visible sur les dépenses d'équipement, du fait du cycle électoral habituel, mais accentué cette fois par le décalage des élections et une épargne plus faible qu'espérée.

Ainsi au plus fort de la crise sanitaire, entre mars et mai, les appels d'offre des groupements dans les travaux publics ont diminué de 53 % par rapport à la même période 2019 (données Vecteur Plus). En revanche, les subventions versées seraient en hausse, les groupements soutenant le tissu économique de leurs territoires, conformément à leurs compétences.

Le financement de ces investissements serait assuré, en plus de l'épargne nette, par des dotations et subventions reçues en hausse de 2,7 %. En revanche, les groupements à fiscalité propre bénéficieraient de l'augmentation de l'enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) décidée par le gouvernement en mesure de soutien aux collectivités locales. Ces recettes financeraient 42 % des investissements. Les emprunts assureraient le financement restant.

Compte tenu de la baisse des investissements, les emprunts se rétracteraient de 5,0 %. Les emprunts seraient néanmoins supérieurs aux remboursements ce qui entraînerait une hausse de l'encours de dette. Le stock de dette en fin d'année s'établirait en hausse de 1,1 %.

La trésorerie devrait connaître au total un léger abondement, compte tenu de ressources supérieures aux dépenses, qui pourrait être utile dans un contexte d'incertitudes ultérieures.

## 5. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

La loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020.

Sur les 100 Md€ du plan de relance, plus de 86 Md€ sont financés par l'État. La loi de finances pour 2021 concrétise la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Md€ en cumulé sur deux ans.

Elle est composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4 Md€), la cohésion (12 Md€) et la compétitivité (6 Md€).

11 Md€ de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022. Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur le reste du budget de l'État, sur le budget de la sécurité sociale (plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé), ainsi que dans des opérateurs publics (Bpifrance, banque des territoires).

Le plan de relance soutiendra la croissance qui atteindrait ainsi + 8 % en 2021, après une baisse d'activité estimée à 10 % en 2020.

La loi de finances pour 2021 confirme par ailleurs les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

La loi de finances pour 2021 marque enfin l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique. La fiscalité environnementale renforce les incitations en faveur des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

De manière inédite, la totalité des dépenses du budget de l'État et des dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental (climat, adaptation au changement climatique, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité).

## 6. PORTRAIT DU TERRITOIRE

### 6-1. Population

Entre deux prises en compte des recensements généraux, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les données de population sont de nouveau des extrapolations. Elles résultent des enquêtes 2016-2020, avec comme date de référence 2018.

Le tableau ci-après permet de constater l'évolution sur le territoire entre 2020 et 2021.

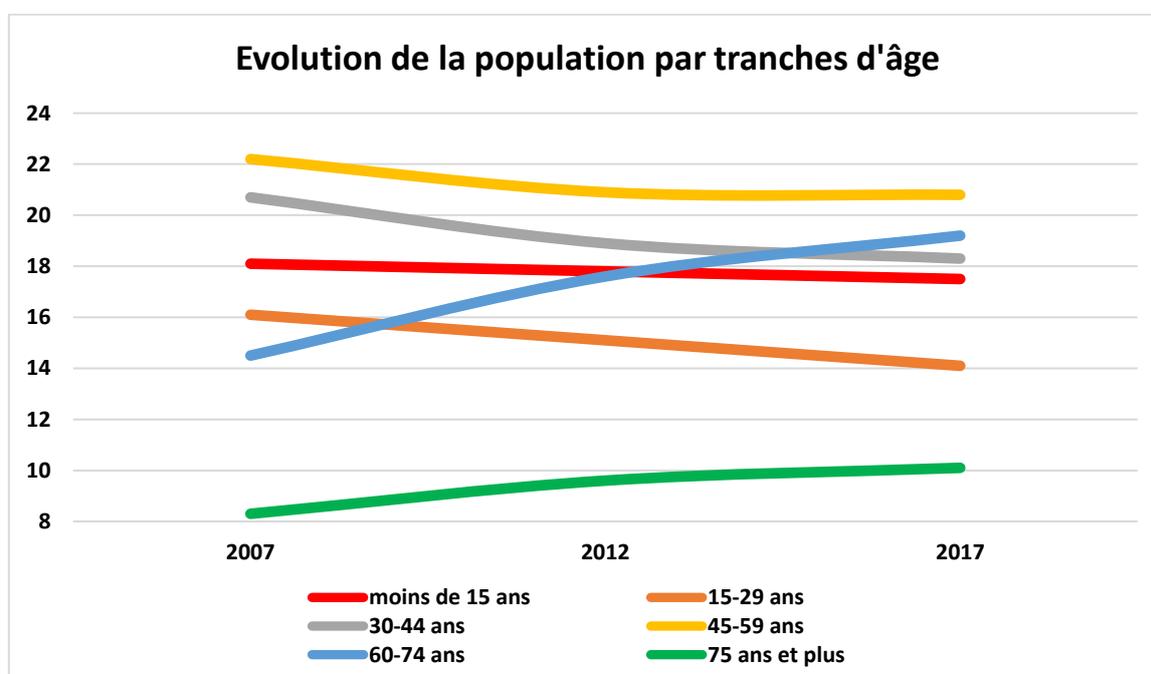
Le concept de « population totale » est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population : « *La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune* ».

On constate globalement une légère baisse de la population sur le territoire, ce qui n'est pas habituel, avec des variations très marquées selon les communes, puisque la baisse est sensible à Alboussière (-2.95%) alors que dans le même temps, la population progresse de près de 4% à Saint-Georges-les-Bains.

Commune	1er janvier 2020			1er janvier 2021			répartition	Evolution 2021/2020
	population municipale	population comptée à part	total	population municipale	population comptée à part	total		
Alboussière	1 004	14	<b>1 018</b>	974	14	<b>988</b>	2,86%	-2,95%
Boffres	633	20	<b>653</b>	620	19	<b>639</b>	1,85%	-2,14%
Champis	623	9	<b>632</b>	621	10	<b>631</b>	1,82%	-0,16%
Charmes	2 930	73	<b>3 003</b>	2 954	73	<b>3 027</b>	8,75%	0,80%
Chateaubourg	244	7	<b>251</b>	242	7	<b>249</b>	0,72%	-0,80%
Cornas	2 237	47	<b>2 284</b>	2 274	48	<b>2 322</b>	6,71%	1,66%
Guilherand	10 961	243	<b>11 204</b>	10 760	222	<b>10 982</b>	31,75%	-1,98%
St Georges	2 282	42	<b>2 324</b>	2 367	44	<b>2 411</b>	6,97%	3,74%
St Péray	7 692	239	<b>7 931</b>	7 622	220	<b>7 842</b>	22,67%	-1,12%
St Romain	873	18	<b>891</b>	891	18	<b>909</b>	2,63%	2,02%
St Sylvestre	508	7	<b>515</b>	509	7	<b>516</b>	1,49%	0,19%
Soyons	2 238	47	<b>2 285</b>	2 269	49	<b>2 318</b>	6,70%	1,44%
Toulaud	1 700	52	<b>1 752</b>	1 706	53	<b>1 759</b>	5,08%	0,40%
<b>Total</b>	<b>33 925</b>	<b>818</b>	<b>34 743</b>	<b>33 809</b>	<b>784</b>	<b>34 593</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,43%</b>

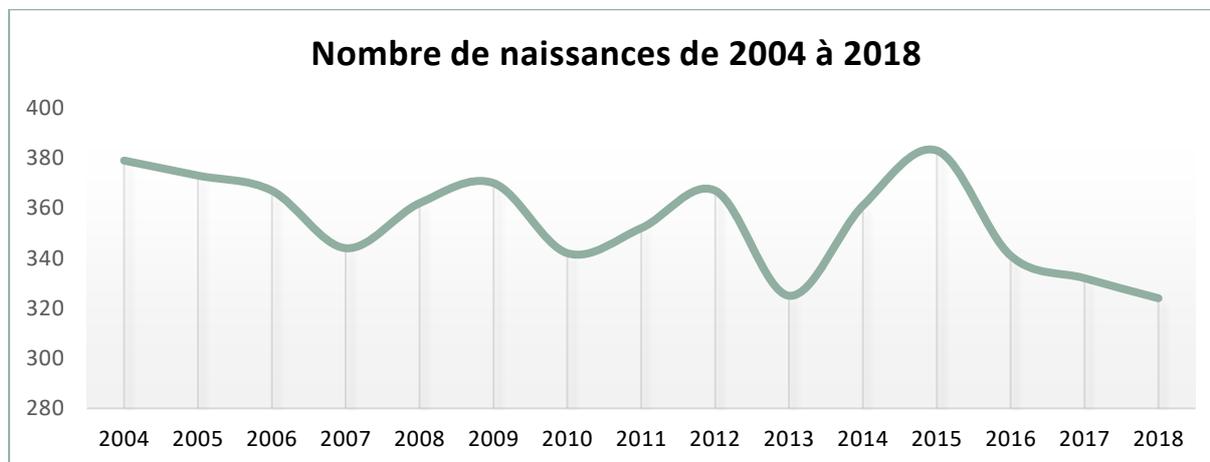
Rhône Crussol représente un peu plus de 10% de la population du département.

L'évolution de la population est aussi contrastée par rapport aux tranches d'âge :



La tendance est à l'augmentation des personnes plus de 60 ans, alors que toutes les tranches d'âge inférieure diminuent. Cette évolution est bien sûr différente selon les communes.

Cette tendance au vieillissement est corroborée par l'évolution des naissances sur le territoire :



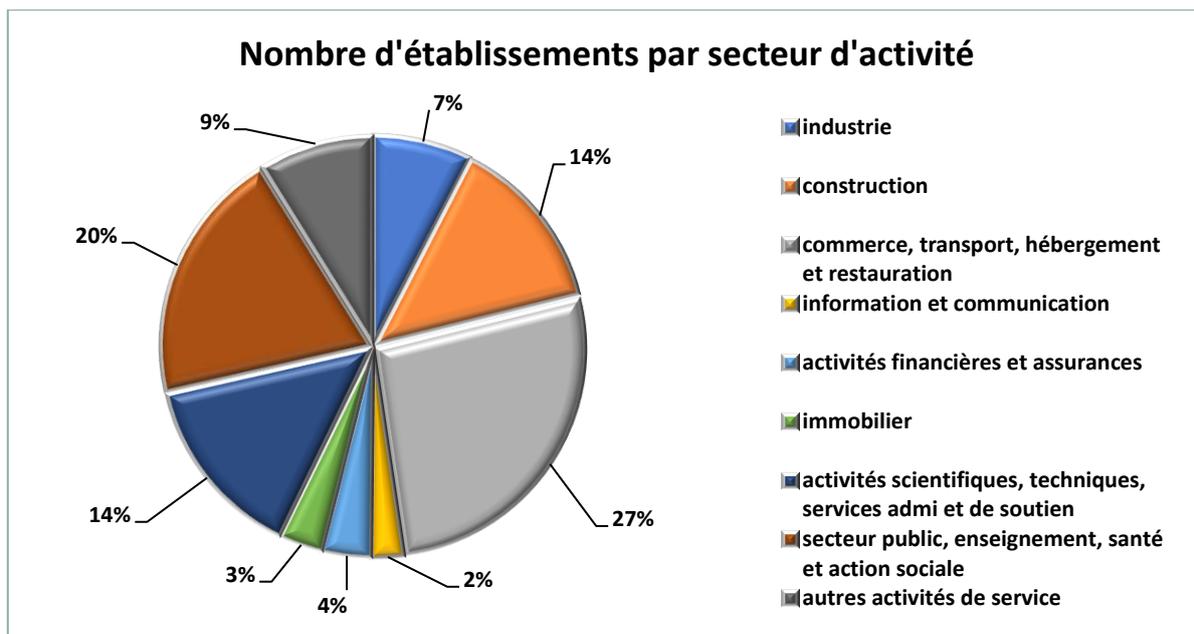
En ce qui concerne les revenus, par rapport au département :

- Le niveau de vie mensuel médian est plus élevé : 1 878 € pour Rhône Crussol et 1 679 € pour l'Ardèche
- 56.4 % des ménages sont imposés pour 45.5 % au niveau départemental
- Le taux de pauvreté est inférieur : 7.7 % pour 14.3 % et un nombre d'allocataires du RSA de 1.9 % sur le territoire pour 4.3 % en Ardèche.

## 6-2. Focus sur l'activité économique

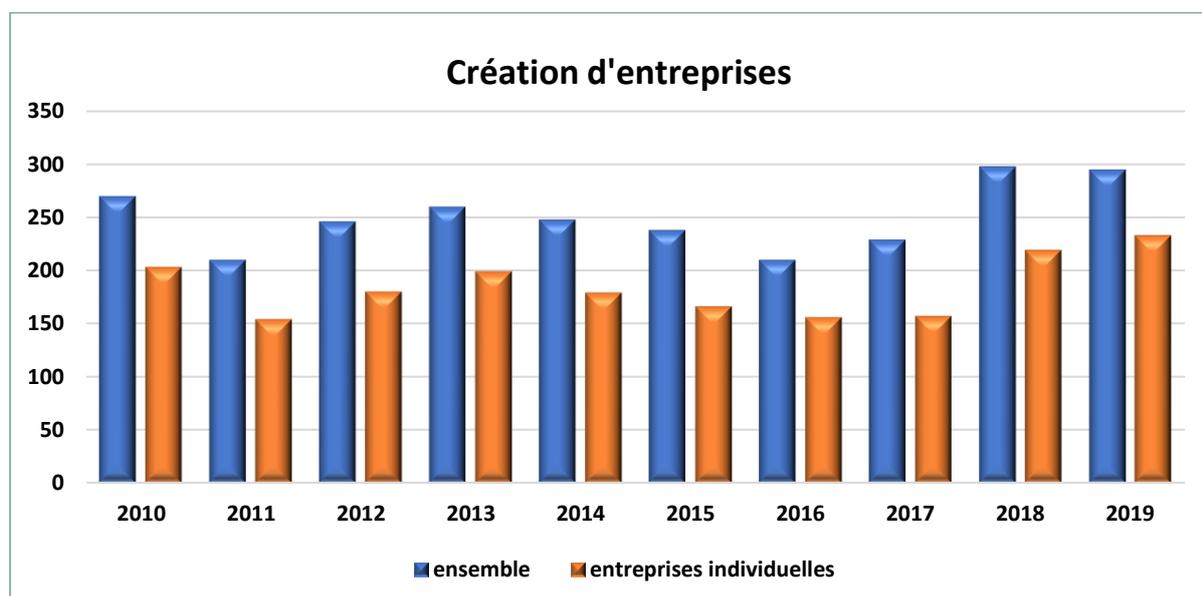
Les éléments statistiques disponibles sont antérieurs à 2020. Ils ne tiennent donc pas compte des événements de l'année écoulée et de leur impact en termes d'emploi et de démographie des entreprises.

Il y a sur le territoire près de 2 500 établissements privés (hors agriculture), dont la répartition est la suivante (selon le répertoire SIRENE):

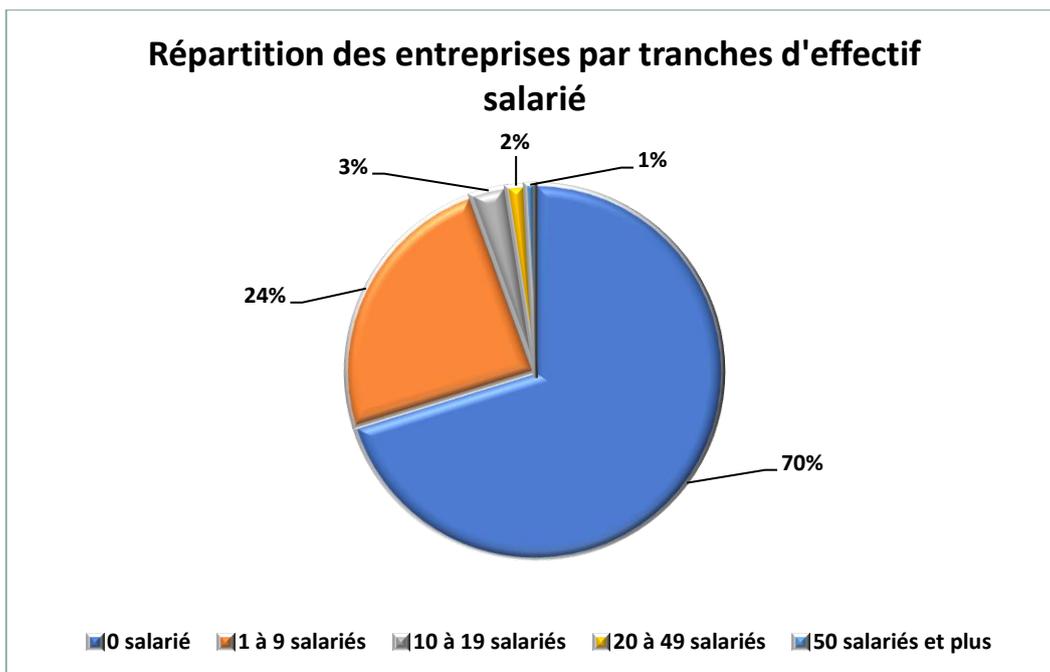


En 2019, 295 entreprises (hors agriculture) ont été créées sur Rhône Crussol, soit sensiblement le même nombre qu'en 2018.

Une majorité de ces créations portent sur des entreprises individuelles.

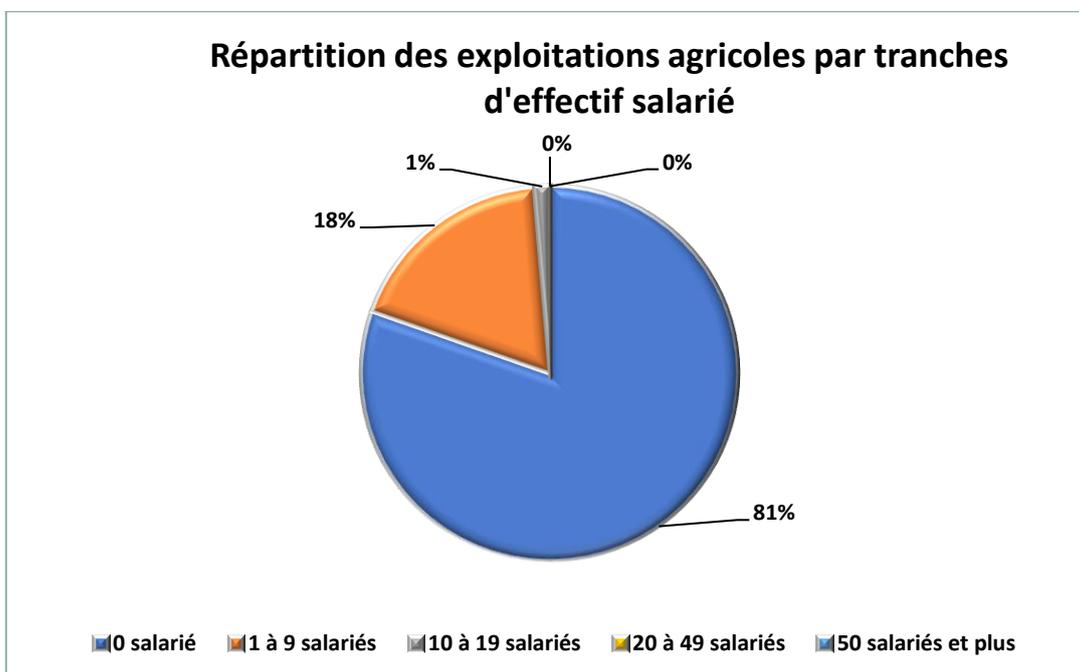


La prédominance de la créations d'entreprises individuelles depuis ces dernières années impacte la taille des établissements présents sur le territoire.



Si on se penche sur le seul secteur agricole :

- Nombre d'établissements (agriculture, sylviculture et pêche) : 190
- Employant 89 salariés



La politique volontariste de la communauté de communes et des communes vise à faciliter l'installation de nouveaux exploitants dans un domaine d'activité où la transmission reste limitée et l'acquisition de foncier ou la prise à bail rural de terrain est encore difficile.

Les collectivités s'orientent vers des acquisitions directes avec le concours de la SAFER et avec l'appui de la chambre d'agriculture.

## 7. FOCUS SUR LA FISCALITE

### 7-1. Fiscalité des communes 2020

Dans les lois de finances 2018 et 2019, la revalorisation des bases était calculée « automatiquement » en fonction de l'inflation constatée.

En 2020, cette revalorisation était revenue au parlement qui de haute lutte l'avait fixé à 0.9%.

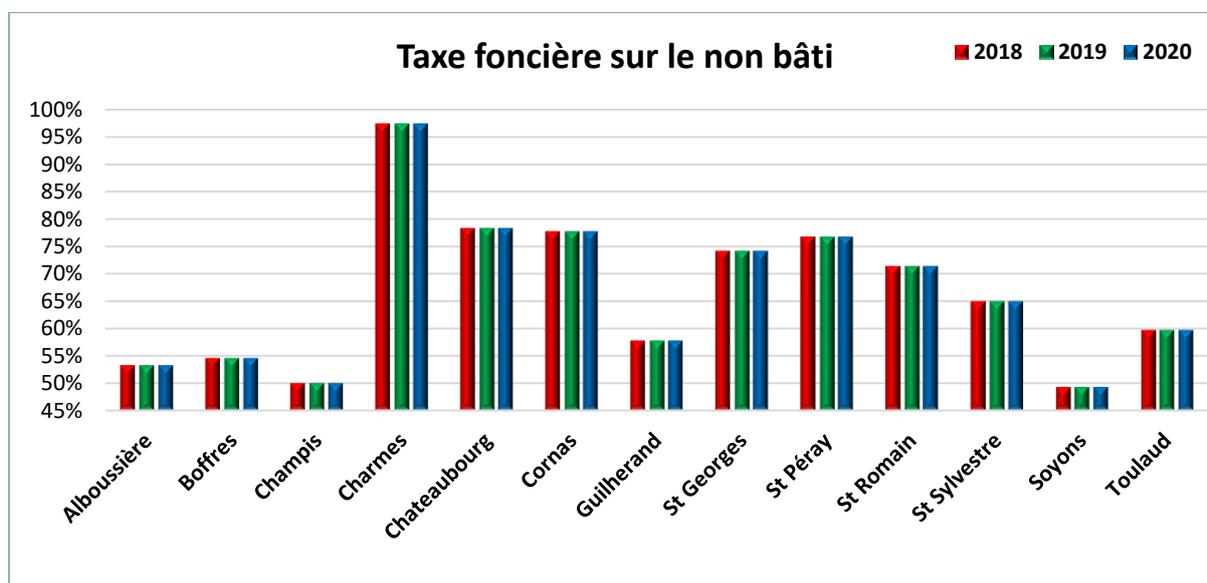
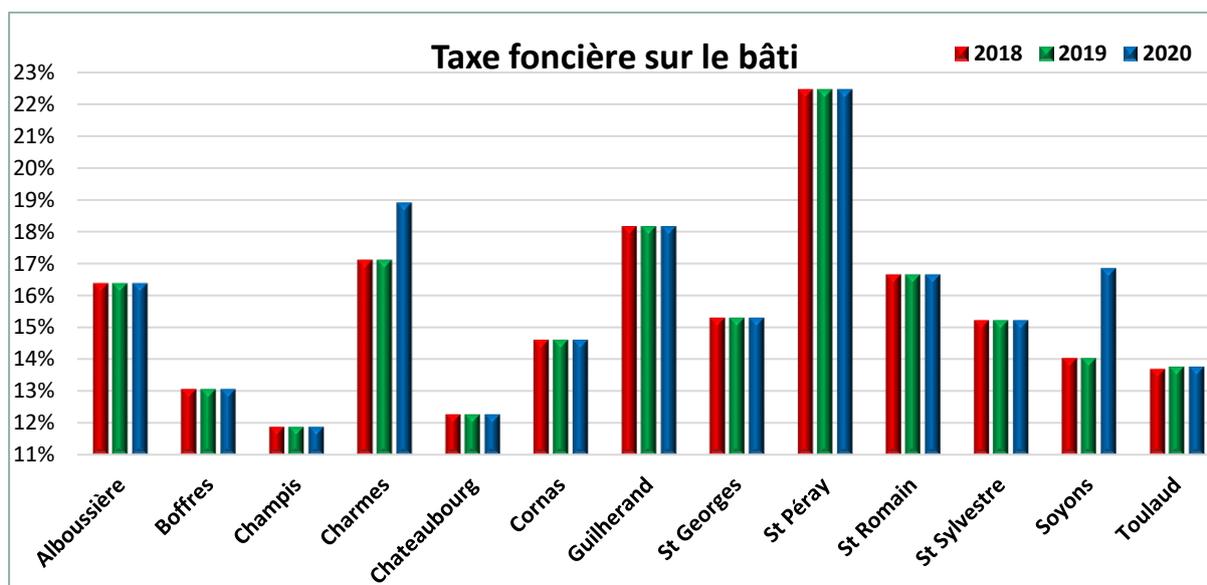
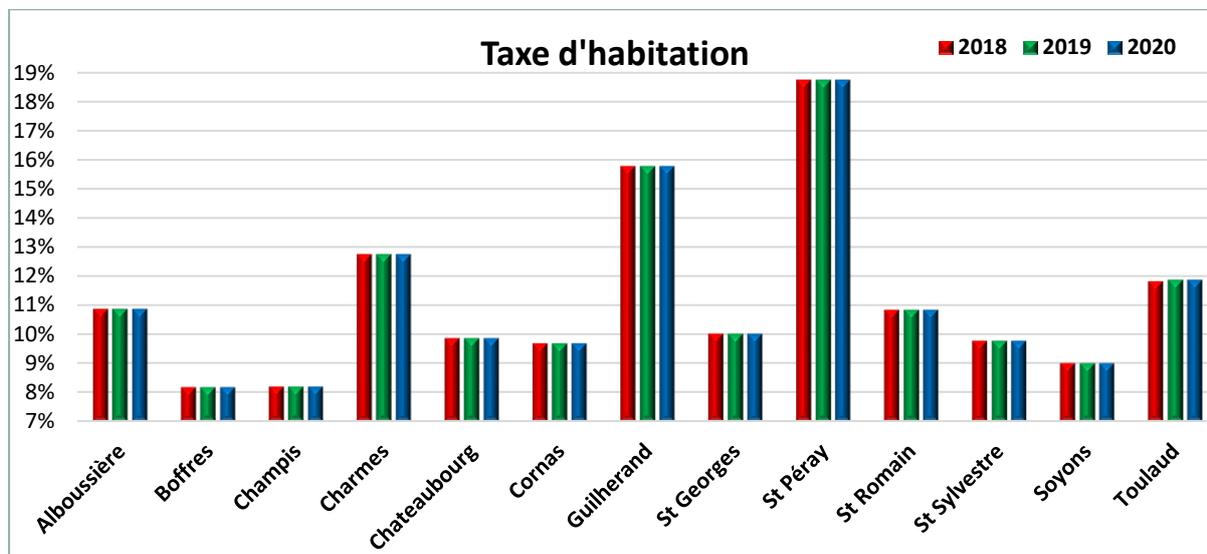
Pour 2021, la seule revalorisation des bases porterait sur le foncier, selon le taux d'inflation de l'année précédente ; un dispositif à confirmer cependant ; avec la réserve que des baisses de fiscalité sont prévues pour l'impôt économique qui comporte une partie foncière.

Quant aux taux, au vu de la réforme de la taxe d'habitation, là encore, les collectivités ne pourront agir que sur le foncier.

La photographie des taux communaux est donc la suivante en 2020:

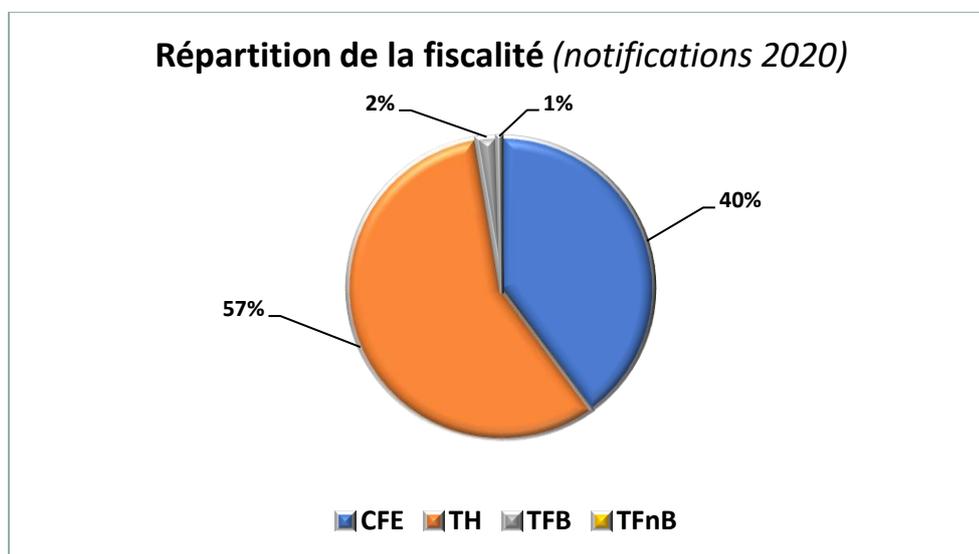
	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier bâti	Taxe sur le Foncier non Bâti
Alboussière	10,87%	16,38%	53,26%
Boffres	8,18%	13,06%	54,54%
Champis	8,20%	11,88%	50,00%
Charmes	12,76%	18,91%	97,42%
Chateaubourg	9,86%	12,27%	78,31%
Cornas	9,69%	14,61%	77,75%
Guilherand	15,78%	18,17%	57,78%
St Georges	10,02%	15,30%	74,15%
St Péray	18,75%	22,46%	76,72%
St Romain	10,84%	16,65%	71,38%
St Sylvestre	9,78%	15,22%	64,93%
Soyons	9,00%	16.85%	49,31%
Toulaud	11,88%	13,76%	59,68%

Sur la période 2018-2020, l'évolution est la suivante :



## 7-2. Fiscalité de la Communauté de Communes

Avec un produit de fiscalité directe de 9.4 M€ la Communauté de Communes appelle les contribuables dans les proportions ci-dessous :



NB : Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010, le produit de la fiscalité professionnelle est amputé du prélèvement au titre du FNGIR (2.6 m€ par an)

### Evolution des taux

	2018	2019	2018/2019	2020	2019/2020
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	28.65	28.79	0.5%	28.79	0%
<b>TH</b>	9.73	10.12	2%	10.12	0%
<b>TFB</b>	0.483	0.503	2%	0.503	0%
<b>TFnB</b>	8.74	9.09	2%	9.09	0%

Depuis 2018, une hausse différenciée de la fiscalité était appliquée. La progression des impôts « ménages » a ainsi été un peu plus importante que celle de la fiscalité professionnelle, l'Etat encadrant très fortement l'évolution de cette dernière.

La réforme de la taxe d'habitation et les modalités de compensation par l'Etat limitent fortement la liberté fiscale des collectivités puisqu'il n'est plus possible d'augmenter le taux de celle-ci, alors qu'elle représente plus de la moitié de la recette fiscale de Rhône Crussol.

L'annonce de la baisse des impôts de production de 10 milliards dès 2021 conjuguée à la crise économique qui devrait impacter les autres recettes de fiscalité professionnelle (TASCOM...) vont créer une tension sur la pérennité des recettes fiscales de 2021.

## 8. FOCUS SUR LES ORDURES MENAGERES

Le coût du service pour 2020 fait apparaître un petit excédent de l'ordre de 13 000€ (pour un déficit du même ordre en 2019). Ne sont toutefois pas intégrées les dépenses d'investissement pour les achats de bacs et aménagements divers.

Il s'agit d'un traitement comptable des éléments 2020, qui peut présenter des résultats un peu différents de ceux qui apparaîtront dans le rapport annuel du service dans lequel les données sont analysées de façon plus détaillée et approfondie.

Dépenses		Recettes	
prestataires	2 723 639 €	TEOM	4 033 934 €
SYTRAD	1 761 479 €	Cartes et produits divers	64 526 €
Frais de personnel	77 326 €	Eco-financeurs et reventes	508 282 €
Divers	30 744 €		
<b>Total</b>	<b>4 593 188 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 606 742 €</b>

Historiquement, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères varient selon les communes, en fonction du service rendu ou du gestionnaire antérieur du service. Il faut d'ailleurs rappeler que la TEOM est un impôt de répartition, c'est-à-dire que les taux sont fixés en fonction du produit attendu.

### Etat de notification des bases prévisionnelles (mars 2020)

Communes	taux	Produit attendu
<b>Zone A</b>		
Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Péray	9.58%	2 604 347 €
<b>Zone B</b>		
Toulaud, Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains	14.11%	765 505 €
<b>Zone C</b>		
Alboussière, Boffres, Champis, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre	12.43%	360 006 €
<b>Zone D</b>		
Chateaubourg, Soyons	9.39%	278 243 €

Il convient de s'interroger sur la pertinence de ces différents secteurs (délibération à prendre avant le 15 octobre).

Les nouveaux marchés sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à savoir l'entreprise PIZZORNO pour la collecte et l'entreprise VEOLIA pour les déchetteries. Ces marchés ont été conclus pour une durée de 7 ans. Le traitement est géré par le SYTRAD.

En ce qui concerne la collecte, il y a trois types de services :

- **Porte-A-Porte (PAP) tous flux** : communes de Cornas, Guilhaud-Granges et Saint-Péray
- **PAP pour les ordures ménagères et Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le sélectif** : communes de Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Saint-Georges-les-Bains, Soyons et Touloud
- **PAV tous flux** : communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Saint-Sylvestre et Saint-Romain-de-Lerps.

Comme chaque année, le coût du service devrait augmenter avec la hausse en particulier des différentes taxes afférentes. Les bases ne devraient que peu progresser d'autant plus que dans le même temps, l'année 2020 a vu une baisse significative des autorisations de construire délivrées.

Les nouvelles consignes de tri (extension des « matériaux » en plastique pouvant être collectés) doivent être mise en œuvre d'ici la fin 2021 (début des collectes au 1<sup>er</sup> janvier 2022), ce qui facilitera le tri pour les particuliers.

L'objectif est de limiter au maximum le volume des poubelles d'ordures ménagères, dont le coût d'enfouissement va fortement augmenter.



Composteurs



Favoriser le tri

## 9. FOCUS SUR LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITE

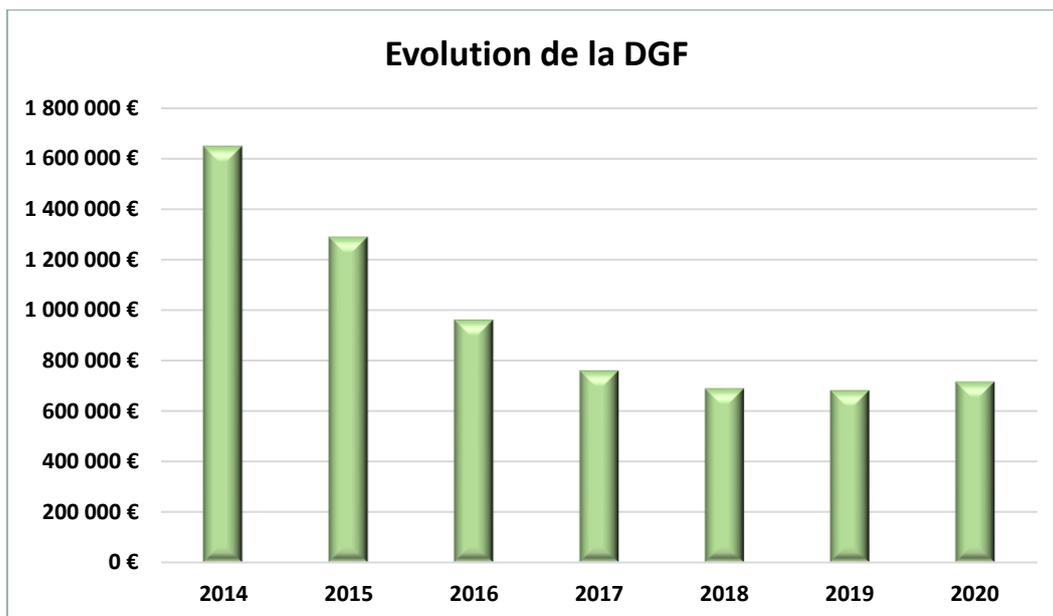
### 9-1. Dotation Globale de Fonctionnement

Pour la première fois depuis 2014, la DGF a amorcé une légère augmentation en 2020.

Sur la période 2014-2019, elle a toutefois diminué de près de 60%.

Dans le contexte actuel, il est peu probable qu'elle augmente, son maintien au niveau 2020 serait déjà un point positif.

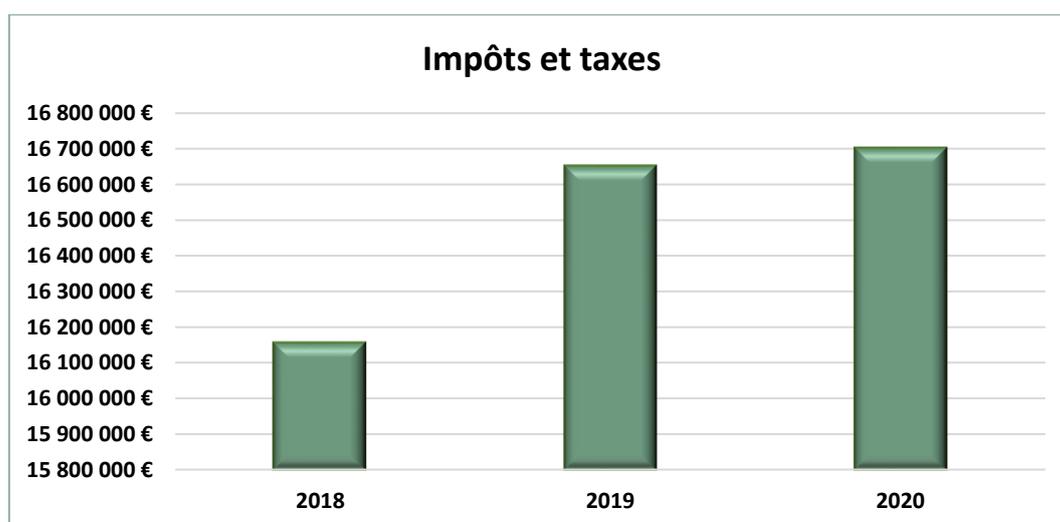
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 648 563€	1 288 873€	960 478€	760 376€	689 037€	681 317€	715 793€



## 9-2. Autres ressources

Chaque année, entre mars et début avril, les collectivités reçoivent un état fiscal « FDL 1259 » qui regroupe l'essentiel des ressources disponibles. Cet état est complété par la notification de la DGF.

Au début de l'été arrive enfin la notification du FPIC qui peut être selon les collectivités une ressource ou une dépense.



En l'absence d'augmentation des taux en 2020, c'est l'effet volume qui a permis une progression du produit.

## Récapitulatif des différentes notifications

NATURE DE LA RESSOURCE		2018	2019	2020
<b>FISCALITE PROFESSIONNELLE</b>		<b>6 967 494</b>	<b>7 364 186</b>	<b>7 480 597</b>
<b>COTISATION FONCIERE ENTREPRISES</b>		<b>3 725 933</b>	<b>3 743 852</b>	<b>3 766 596</b>
	base	13 005 000	13 004 000	13 083 000
	taux	28,65	28,79	28,79
	IFER	227 627	278 524	284 932
	CVAE	1 528 341	1 708 779	1 834 939
	TASCOM	398 111	514 946	491 864
	COMPENSATION TP	1 038 886	1 015 032	996 474
	PRODUIT ADDITIONNEL FNB	44 724	43 946	44 158
	ALLOCATIONS COMPENSATRICES	3 872	59 107	61 634
<b>FISCALITE MENAGES</b>		<b>5 578 956</b>	<b>5 860 279</b>	<b>5 957 932</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>		<b>5 087 670</b>	<b>5 344 473</b>	<b>5 415 819</b>
	base	51 287 000	52 811 000	53 516 000
	taux	9,92	10,12	10,12
<b>TAXE FONCIERE BATI</b>		<b>191 925</b>	<b>201 859</b>	<b>206 426</b>
	base	38 930 000	40 131 000	41 039 000
	taux	0,493	0,503	0,503
<b>TAXE FONCIERE NON BATI</b>		<b>39 792</b>	<b>41 178</b>	<b>41 523</b>
	base	446 600	453 000	456 800
	taux	8,91	9,09	9,09
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>		<b>259 569</b>	<b>272 769</b>	<b>294 164</b>
<b>DGF</b>		<b>689 037</b>	<b>681 317</b>	<b>715 793</b>
	population DGF	35 061	35 438	35 444
	DGF par habitant	19,652520	19,225605	20,195040
	potentiel fiscal	266,026725	273,150883	284,774405
	CIF	0,418695	0,431384	0,438320
	dotation de base		224 575	236 543
	dotation de péréquation		456 742	479 250
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 235 487</b>	<b>13 905 781</b>	<b>14 154 322</b>
Reversement FNGIR (dépense)		2 600 356	2 600 356	2 600 356
Reversement FPIC (dépense)		112 722	117 421	129 113
<b>total net</b>		<b>10 522 409</b>	<b>11 188 004</b>	<b>11 424 853</b>

### Lexique :

**IFER** : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (éoliennes ; centrales électriques, photovoltaïques et hydrauliques ; transformateurs ; stations radioélectriques ; gaz-stockage, transport...)

**CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (entreprise dont le chiffre d'affaire est supérieur à 500 k€)

**TASCOM** : Taxe sur les Surfaces COMmerciales (plus de 400 m<sup>2</sup> et plus de 460 k€ de chiffre d'affaire)

**CIF** : Coefficient d'Intégration Fiscale (part de la fiscalité directe de la communauté de communes sur la totalité de la fiscalité directe prélevée sur le territoire-communes et intercommunalité)

**FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (système de péréquation horizontale mis en place après la réforme de la taxe professionnelle en 2010)

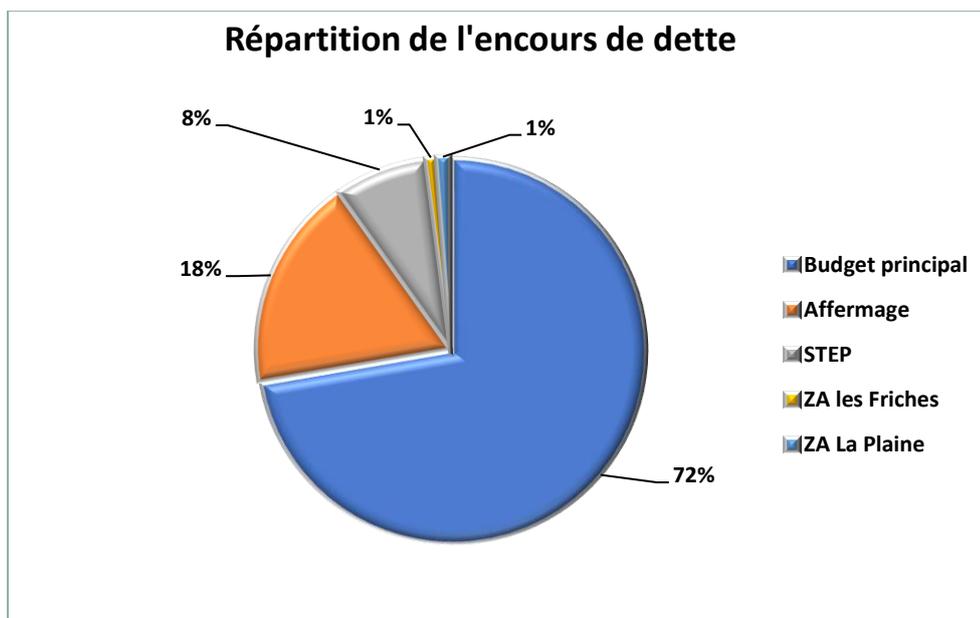
**FPIC** : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (système de péréquation horizontale créé en 2012 basé sur le potentiel financier des habitants)

## 10. FOCUS SUR LA DETTE

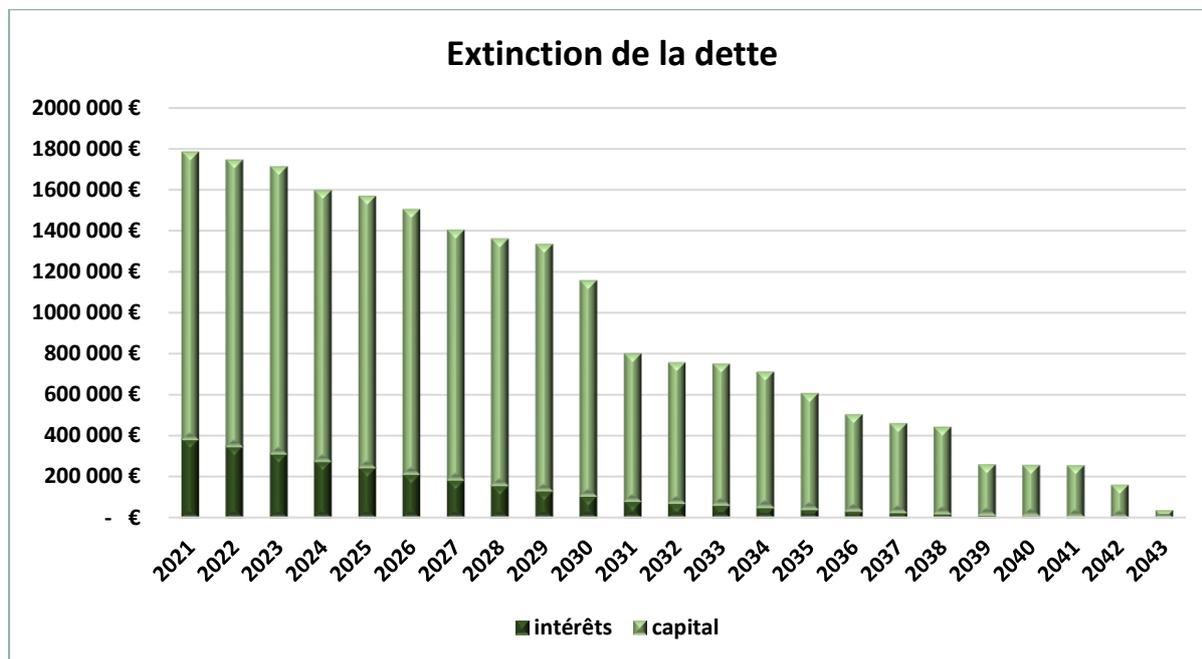
Avec une annuité de l'ordre de 2,7 M€, l'intercommunalité présente un remboursement des emprunts qui pèse dans la construction de l'exercice budgétaire. L'annuité se répartie entre intérêts et remboursement du capital respectivement de 664 k€ et 2.035 k€ pour l'ensemble des budgets, dont près de 1.8 M€ pour le seul budget principal.

budget	Encours de dette 2021
Budget principal	18 437 230 €
Affermage	4 581 507 €
STEP	1 895 502 €
ZA la Plaine	226 667 €
ZA Les Friches	281 887 €
<b>Total</b>	<b>25 422 793 €</b>

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020, l'encours de dette diminue peu à peu (moins 2 millions d'euros par rapport à début 2020), même s'il reste important sur le budget affermage. Sur ce budget, l'annuité diminuera sensiblement en 2024 (-93 000 €).



Pour le budget principal, l'encours de dette (19.8 M€) présente le profil d'extinction suivant :



Le profil de la dette montre que c'est en 2031 que des marges conséquentes se dégageraient avec une baisse de l'annuité de plus de 350 k€. Ce profil ne tient pas compte des emprunts nouveaux qui seront souscrits.

Du fait d'une année atypique avec des ratios financiers qui s'améliorent pour partie en raison de la politique de maîtrise des coûts mais aussi pour partie en raison du ralentissement de l'activité, la capacité de désendettement (CRD/CAF BRUTE) s'établit à un peu plus de 6 ans alors qu'elle était encore de près de 9 ans en 2019 et de 11.5 ans en 2018.

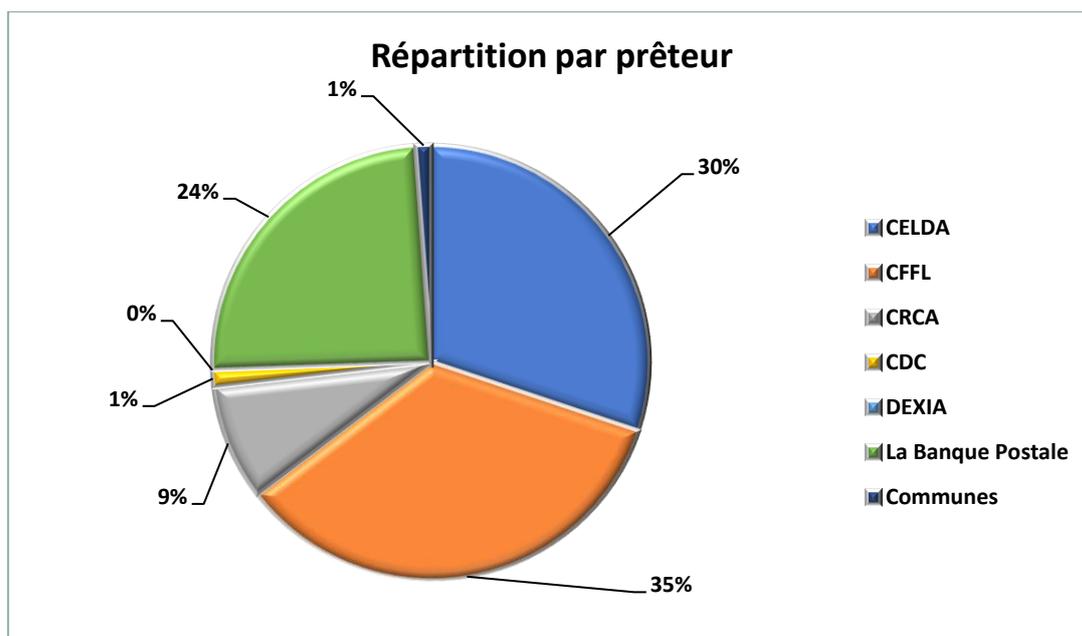
Ce ratio d'analyse financière des collectivités locales mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Il se calcule comme l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Quant aux budgets annexes, il n'y a pas eu de nouvel emprunt.

Le délai de désendettement sur les budgets d'assainissement est d'un peu moins de 7 ans (il était de 5 ans en 2019).

Pour les budgets des zones d'activités, La Plaine et Les Friches, l'extinction de la dette est respectivement prévue pour 2026 et 2031. Le remboursement de l'emprunt de la zone de la Chalaye s'est terminé en 2020.

Pour garantir la diversité de sa dette, la collectivité a recours à plusieurs organismes financiers différents :



En ce qui concerne les remboursements aux communes, pour celles présentes depuis la création de la Communauté de Communes en 2005, les dernières échéances sont intervenues en 2019. Il ne reste plus que les flux financiers avec la commune de Charmes-sur-Rhône qui a intégré la Communauté de Communes en 2014.

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La quasi intégralité de la dette est sécurisée, indice A1 selon le tableau des risques de la Charte de Geissler. Un seul emprunt est classé hors charte, contracté sur une devise étrangère, mais ne présente pas de risque financier au regard de son volume, inférieur à 0.01 % de l'ensemble du capital restant dû.

## 11. FOCUS SUR LE PERSONNEL

### 11-1. Pour l'année 2020

Comme le montreront les éléments ci-après, au 31 décembre 2020, les effectifs sont en baisse par rapport à la même période de 2019. La baisse provient des contractuels dont les postes ont été suspendus du fait d'un fonctionnement réduit de certains équipements communautaires.

L'augmentation du nombre de titulaires résulte de la nomination sur des emplois permanents de contractuels dans une démarche de « dé précarisation » de l'emploi.

Par ailleurs, la mutualisation des services s'est poursuivie avec en particulier la mise en place du service commun « foncier » et le recrutement d'un non titulaire et du service commun « achat responsable ».

Sont par ailleurs intervenus les mouvements suivants :

- 11 départs :
  - 1 départ en retraite (voirie)
  - 2 mutations (voirie et médiathèques)
  - 8 contrats non renouvelés par la collectivité ou au souhait des personnes concernées, dans différents services
  
- 5 arrivées :
  - Service foncier
  - Remplacements d'arrêts maladie de longue durée ou d'agents ayant quitté leur poste
  
- Avancements et promotions :
  - 26 avancements d'échelon sur l'année (pour mémoire, il n'y a plus de durée mini ou maxi)
  - 3 nominations sur des grades supérieurs à la suite de la réussite à un concours ou un examen professionnel
  - 3 nominations en qualité de stagiaires d'agents non titulaires

## Répartition des effectifs

Statut	Situation au 31 décembre 2020
Stagiaires et titulaires	73 personnes (71.5 ETP)
Contractuels	12 personnes (10.65 ETP)
Saisonniers et remplacements, agents horaires	Piscines, site de Soyons, site de Crussol
<b>Total (hors saisonniers, agents horaires et remplacements)</b>	<b>85 personnes (82.15 ETP)</b>

S'ajoute au personnel rémunéré par Rhône-Crussol, les personnels mis à disposition par les communes pour diverses missions (entretien locaux médiathèque, caisses piscine...)

Rétrospectivement les effectifs évoluent comme suit :

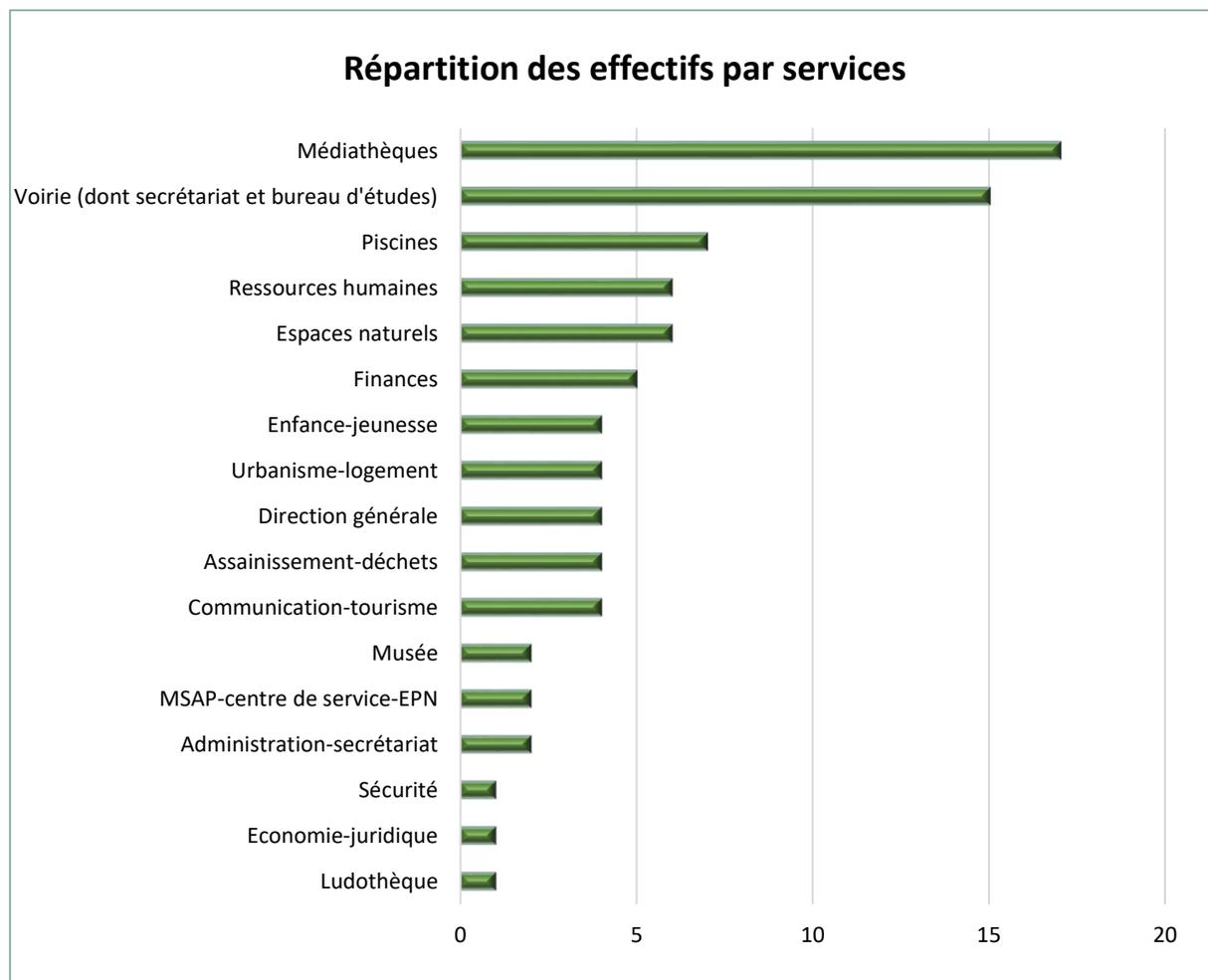
Statut	2018	2019	2020
Stagiaires et titulaires	71	71	73
Contractuels	18	20	12
<b>Total (hors saisonniers, agents horaires et remplacements)</b>	<b>89</b>	<b>91</b>	<b>85</b>

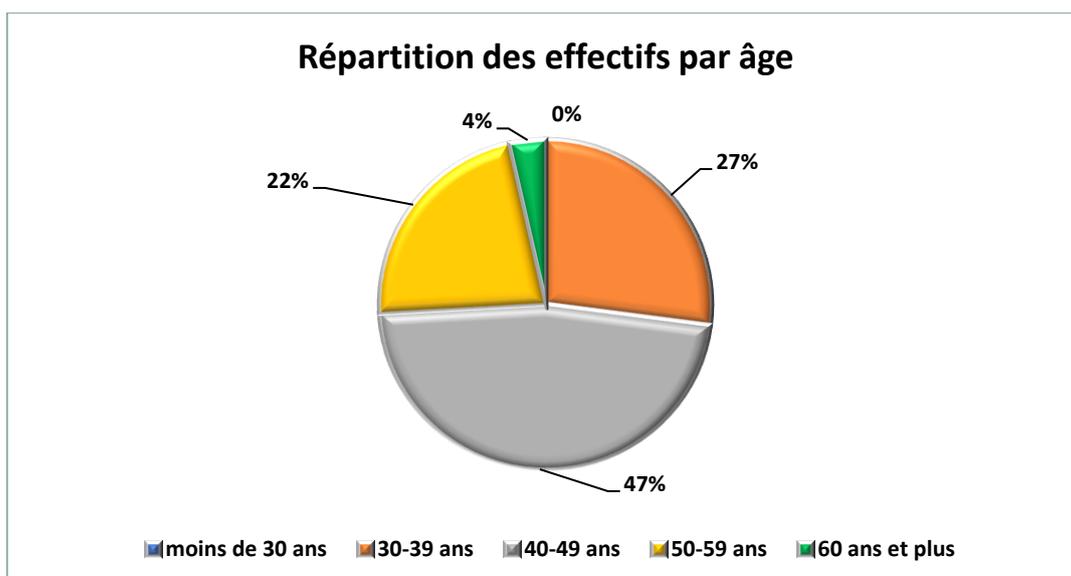
Répartition des effectifs CCRC par catégorie 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non titulaires	Total
Hommes	4	9	23	1	<b>37</b>
Femmes	4	10	23	11	<b>48</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>46</b>	<b>12</b>	<b>85</b>

Globalement, les effectifs de la communauté de communes restent limités, c'est pourquoi, dans certains domaines la communauté de communes s'appuie sur de l'expertise et de l'ingénierie externes (bureaux d'études, chambres consulaires...).

Sont identifiés tous les agents de Rhône Crussol y compris ceux dont les services sont mutualisés (direction, finances, ressources humaines...).

Sur la totalité des effectifs, 3 postes sont financés en partie par des politiques sectorielles (espaces naturels, enfance-jeunesse-MSAP).





Globalement, on constate un vieillissement des effectifs. Il n'y a aucun agent de moins de 30 ans. Près de la moitié de l'effectif est située dans la tranche 40-49 ans (39% en 2019).

Schématiquement, les effectifs sont :

- un quart de moins de 40 ans
- la moitié entre 40 et 49 ans
- un quart de 50 ans et plus

soit près de  $\frac{3}{4}$  des agents ayant 40 ans et plus.

Les frais relatifs aux seuls personnels salariés de Rhône Crussol s'élèvent à 3.5 M€ pour l'année 2020 soit une légère diminution par rapport à 2019.

Par contre, il convient d'ajouter le remboursement aux communes pour les mises à disposition de leur personnel, pour l'utilisation des services partagés, ainsi que la rémunération des divers intervenants et autres frais annexes, ce qui représente 487 k€.

Frais de personnel	Non titulaires	Titulaires et stagiaires	Total
Rémunération y compris charges	471 330€	3 010 943€	3 482 273€
Dont régime indemnitaire	9 427€ <i>Soit 2%</i>	468 019€ <i>Soit 15.5%</i>	477 446€ <i>Soit 13.71%</i>
Dont NBI et supplément familial		32 426€	32 426€
Dont heures supplémentaires		2 482€ <i>148 h</i>	2 482€ <i>148 h</i>
Assurance du personnel		55 986€	

A l'inverse, les communes remboursent à la communauté de communes leur quote-part des services communs ou mutualisés (Droit des sols, direction, finances, ressources humaines, balayage), ce qui représente 700 k€.

## 11-2. Pour l'année 2021

La mutualisation va se poursuivre avec la mise en place du service commun « informatique ».

Il y aura en principe deux départs en retraite (médiathèques et voirie).

Au titre des arrivées, un poste en renfort pour l'élaboration du PLUiH est prévu. Par ailleurs, des ambassadeurs du tri ont été recrutés en commun avec Arche Agglo dans le cadre des services civiques.

Après une année 2020 pleine d'incertitude qui a vu les frais de personnel CCRC ne pas progresser, l'année 2021 est elle aussi incertaine.

Malgré ce contexte, eu égard aux missions de plus en plus larges de la communauté de communes et des attentes de la population, des besoins se font jour dans plusieurs domaines, qu'il conviendra d'arbitrer.

Enfin, il faut signaler que le nouveau protocole sur le temps de travail entre en application au 1<sup>er</sup> janvier après validation en instance paritaire et en conseil communautaire.

Pour compenser en partie la suppression des jours du président et d'ancienneté, la collectivité prendra en charge 50% de la cotisation des agents ayant souscrit le contrat de maintien de salaire en cas de maladie au titre de l'action sociale, par ailleurs les agents effectueront une heure hebdomadaire de plus pour constituer des droits à congés supplémentaires.

## 12. BUDGET GENERAL

### 12-1. Rétrospective 2020

#### 12-1.a. Section de fonctionnement

##### Les points forts de l'année :

- Crise sanitaire :

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire qui a stoppé net nombre de projets

Soutien à l'économie locale

- Environnement:

Lancement du PCAET-TEPOS

- Mutualisation :

Poursuite de la mise en œuvre de la mutualisation avec la création des services communs « foncier » et « achats responsables »

- PLUiH:

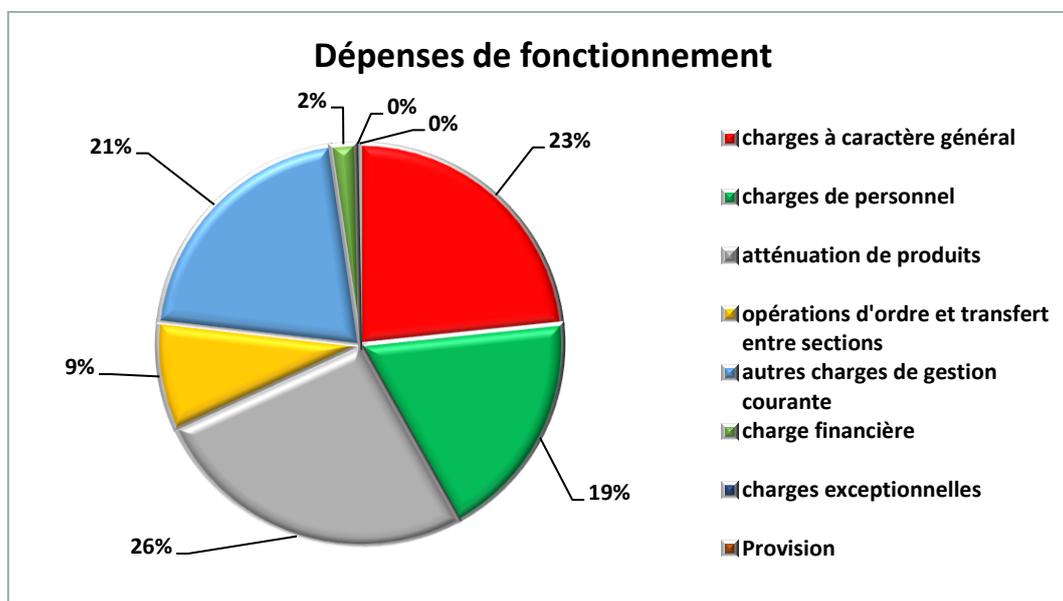
Lancement des premières études

## Evolution de la section de fonctionnement depuis 2018 :

Compte	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSE</b>	<b>19 375 002</b>	<b>21 109 810</b>	<b>20 120 041</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 770 977	5 215 240	4 692 284
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 694 875	3 722 310	3 745 403
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 207 356	5 234 924	5 272 689
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	987 444	2 229 173	1 749 832
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 246 700	4 261 683	4 193 516
66	CHARGES FINANCIERES	429 834	441 229	406 049
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 723	252	53 642
68	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	271	5 000 -	6 626
	<b>RECETTE</b>	<b>22 139 635</b>	<b>24 609 441</b>	<b>24 232 620</b>
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 454 014	2 084 634	2 029 631
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 203	41 133	30 891
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	454 092	562 751	600 696
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	567 713	547 796	433 957 *
73	IMPOTS ET TAXES	16 154 798	16 790 035	17 104 667
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 181 652	3 748 148	3 977 811 *
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 521	20 886	25 430
76	PRODUITS FINANCIERS	92 070	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (* non compté en RRF)	182 571	796 356	29 539
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS		17 701	-

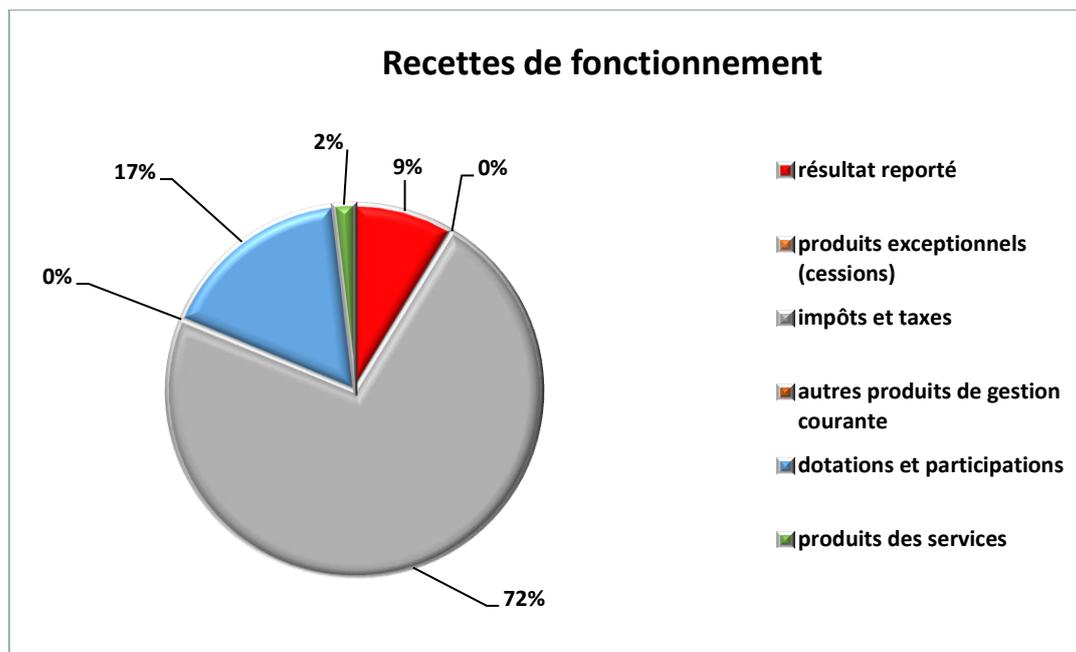
*\*Chapitres 70 et 74 : retraitement pour avoir une vision pluriannuelle en raison de l'encaissement d'une recette de 330 k€ au 70 au lieu du 74 en 2019.*

Pour l'exercice 2020, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 20.12 M€, soit une baisse de près de 5% par rapport à 2019.



Les seules dépenses réelles (hors opérations d'ordre : report de l'année antérieure et écritures entre sections) diminuent de 3 %, avec des variations contrastées selon les chapitres :

- Diminution de 10% des charges à caractère général s'expliquant principalement par les confinements et la suspension ou le ralentissement de certaines activités.
- Progression contenue des frais de personnel (inférieure à 1%), à l'instar de 2019. Comme évoqué précédemment, les frais des agents directement communauté de communes (titulaires et contractuels), baissent, compensés par une progression des frais remboursés aux communes et rémunérations diverses. Le chapitre 012 représente moins de 20% des dépenses de fonctionnement.
- Diminution des intérêts de la dette, les taux d'intérêts des dernières années étant plus bas que sur des périodes antérieures
- Les charges exceptionnelles correspondent à l'opération de soutien à l'économie locale avec les chèques cadeaux à utiliser dans certains établissements



Les recettes globales s'élèvent à 24.2 millions d'euros, soit une diminution de 1.5 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique principalement par les produits exceptionnels de cessions (vente anciens locaux Morin sur Saint-Péray) pour près de 800 k€ en 2019.

Les seules recettes réelles (hors opérations d'ordre et produits exceptionnels) progressent de 2%.

Les principales évolutions sont les suivantes :

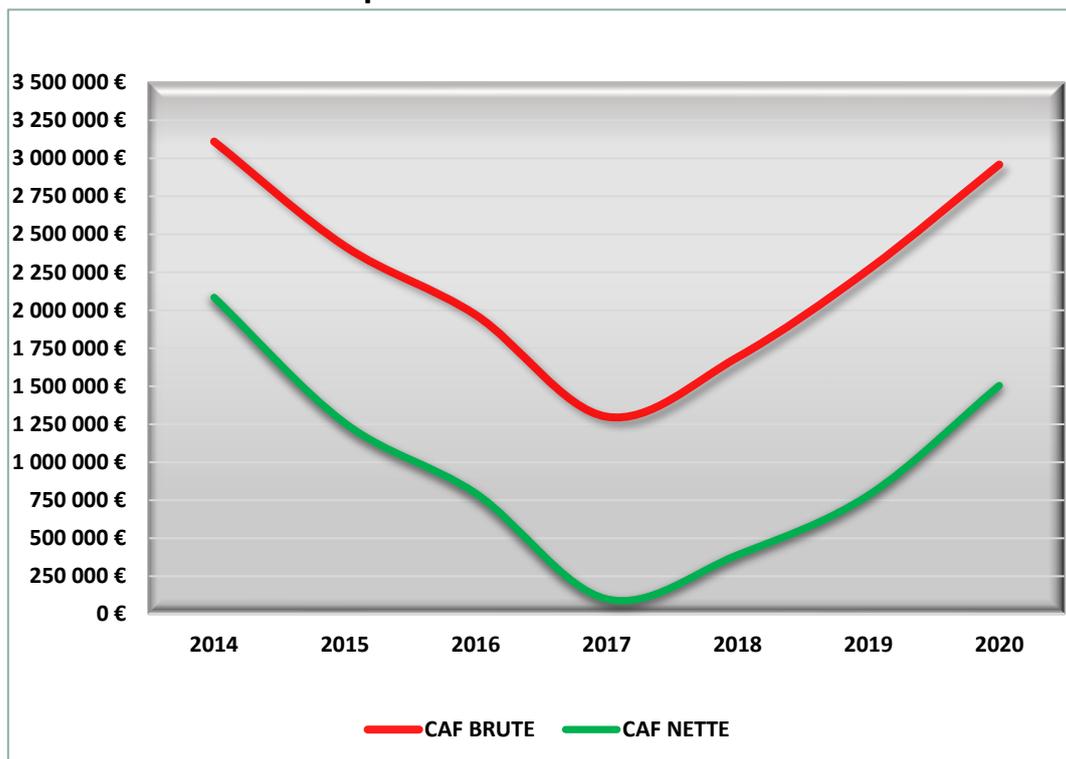
- Chute de 20% des produits des services (en lien avec la crise sanitaire). Ceux-ci ne représentent toutefois que 2% des recettes de la collectivité
- Progression des produits de fiscalité en lien avec la revalorisation des bases et le nombre plus important de bâtiments
- Progression des dotations et participations. Sur ce dernier point, il faut toutefois signaler le versement en une seule fois de la subvention pour la réalisation du PLUiH (300 k€) alors que la dépense est échelonnée sur plusieurs années et payée en section d'investissement.

Au final, pour 2020, le résultat global de la section de fonctionnement augmentera pour se situer à 4.1 M€ (de 3.5 M€ en 2019 et 2.8 M€ en 2018).

Cette amélioration se retrouve dans le graphique ci-après, qui montre l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes depuis 2014, après un point bas en 2017 et un redressement depuis cette année-là.

Toutefois, comme évoqué précédemment, les bons résultats comptables de 2020 sont liés en partie à la baisse des activités résultant de la crise sanitaire.

## Capacité d'autofinancement



**CAF brute** = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

**CAF nette** = CAF brute – annuité en capital des emprunts

## 12-1.b. Section d'investissement

### Points forts de l'année :

- Piscine de Saint Péray:

Réfection du grand bassin

- Ludothèque :

Livraison des locaux

- Fibre optique:

Participation au financement du déploiement

- Voiries des communes :

Mise en œuvre d'une enveloppe fongible et reportable (addition du fonctionnement et de l'investissement) avec affectation de la main d'œuvre.

Financement partiel des travaux de la rue de la République à Guilhaud-Granges (voirie communautaire structurante)

- Site de Crussol :

Différents travaux pour améliorer l'accueil des visiteurs

- Site du Pic à Saint-Romain-de-Lerps :

Travaux d'amélioration

- Médiathèque de Saint Péray :

Mise en place d'un automate

- PLUiH :

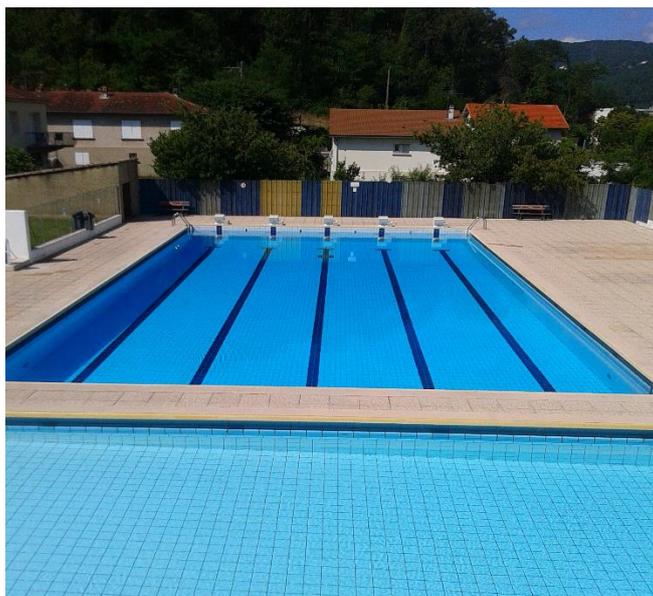
Début des premières études

- Moyens généraux :

Acquisition de matériel (informatique, logiciels, outillage) et de véhicules de chantiers pour répondre aux besoins d'intervention du territoire

- Logement:

Poursuite des aides à la rénovation et à la mise sur le marché de logements à loyer accessible



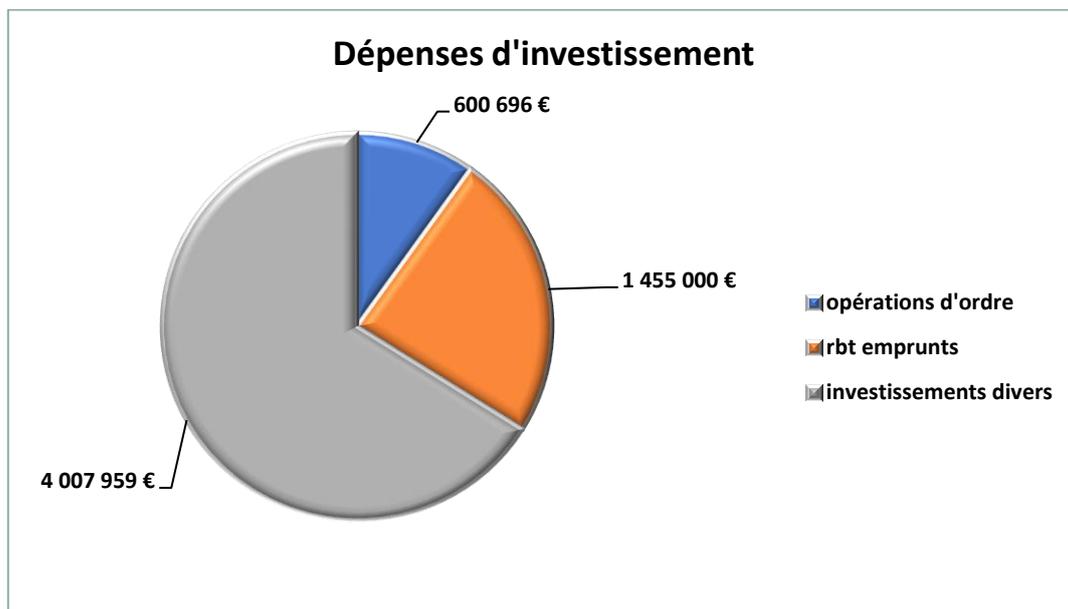
Travaux piscine de Saint-Péray



Les locaux de la ludothèque qui accueillent le LAEP

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6.06 M€, ce qui est comparable à 2019 (5.9 m€), mais ce montant ne représente que la moitié des prévisions budgétaires. Si on ne tient pas compte du remboursement de la dette et des opérations d'ordre, le taux de réalisation des investissements tombe à 40%.

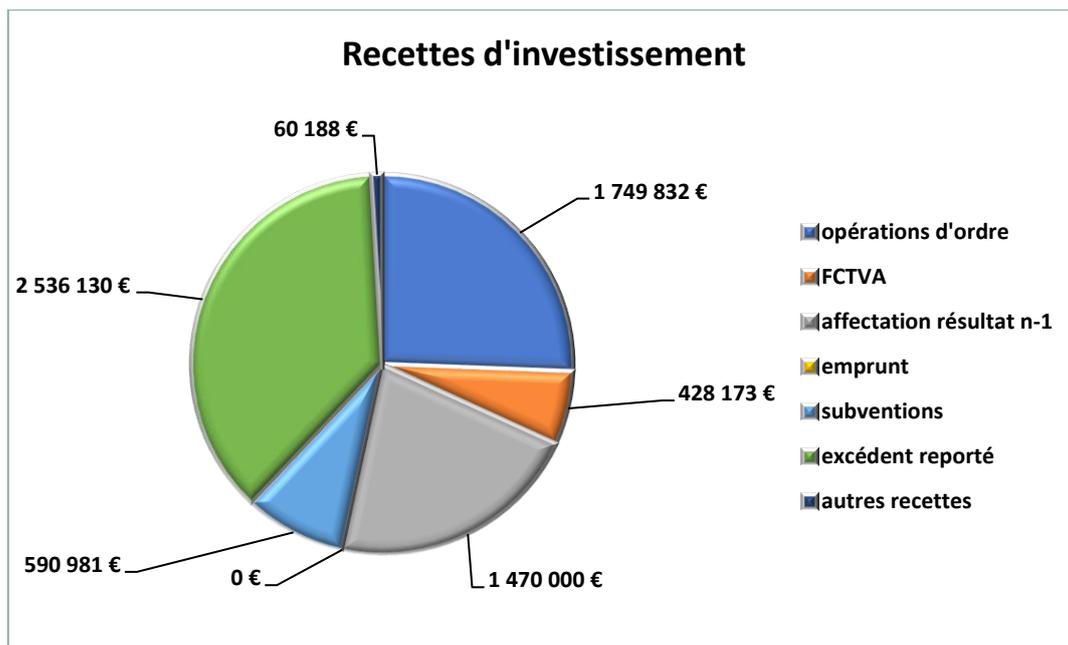
La répartition des dépenses est la suivante :



Borne de prêt médiathèque de Saint-Péray

Les recettes d'investissement s'établissent à 6.8 M€.

Pour la première fois depuis 2013, il n'a pas été fait d'emprunt en 2020.



Au final, la section d'investissement présente un **excédent de l'ordre de 700 k€** affectés au financement en 2021 des importants reports de dépenses (de l'ordre de 6,1 millions d'euros).

Le volume de ces reports crée des difficultés de gestion. Il serait souhaitable à l'avenir d'en limiter le montant.

**Pour près de 80%, les reports concernent des travaux de voirie :**

- Déviation pour 2.24 M€
- Voirie des communes pour 2,05 M€
- Solde participation financement des travaux avenue de la République à Guilherand-Granges pour 483 k€



Les autres reports concernent les espaces naturels (290 k€), les ordures ménagères (279 k€), les actions en faveur du logement (236 k€) et les aménagements de Crussol (152 k€) pour les plus importants.

## 12-2. Prospective 2021

### 12-2.a. Section de fonctionnement

Ce début d'année 2021 laisse encore planer beaucoup d'incertitudes.

Mais quelques éléments sont avérés :

- Mise en œuvre du plan de relance de l'Etat
- Baisse des impôts de production (dont CVAE et CFE)
- Fin du déploiement de la suppression de la taxe d'habitation avec la diminution progressive de cet impôt pour les 20% de contribuables les plus aisés

- Développement durable :

Poursuite des actions engagées pour le développement agricole, la protection de l'environnement et l'avancement du PCAET

- Poursuite de la mutualisation des services :

Service informatique à partir d'avril

- GEMAPI :

Nouvelle organisation de cette compétence et mise en œuvre de la taxe

- Maîtrise des dépenses :

A l'instar des plans de recherche d'économies suivis dans les communes, un plan d'actions sur les groupements d'achats et la rationalisation des dépenses.

## Recettes

Côté recettes de fonctionnement, en raison de la baisse des impôts de production décidée par l'Etat et de l'impact de la crise économique sur la part de cet impôt qui subsiste, elles ne devraient pas augmenter, voire même diminuer.

En effet, s'ajoute à cette décision, la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, en principe compensée par une part prélevée sur la TVA.

Il n'y aura pas d'effet « taux » puisque les seules possibilités portent désormais uniquement sur le foncier, qui représente une part très faible des ressources fiscales.

Jusqu'à présent, la progression des recettes fiscales provenaient aussi de l'effet « volume » : plus de constructions et plus d'habitants. Or, on constate une légère baisse de la population sur le territoire et le nombre d'autorisations d'urbanisme a diminué en 2020. Quant aux bases, elles devraient être revalorisées de 0.2%.

Depuis quelques années, les collectivités ont la possibilité de mettre en place la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) destinée à financer des actions spécifiques de protection des milieux naturels et de prévention des inondations dans un contexte de réchauffement climatique et de disparition de la biodiversité qui deviennent problématiques.

Rhône Crussol a attendu que l'organisation de cette compétence soit définie (syndicats créés par bassins versants) pour, dans un premier temps décider du principe de cette taxe (délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2020) et dans un deuxième temps fixer son montant. Pour cette première année de perception, son volume est estimé de l'ordre de 150 k€ (cotisations aux différents syndicats et divers).

Dans ce contexte difficile, la décision a été prise de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et CFE.



Enfin, il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la DGF.

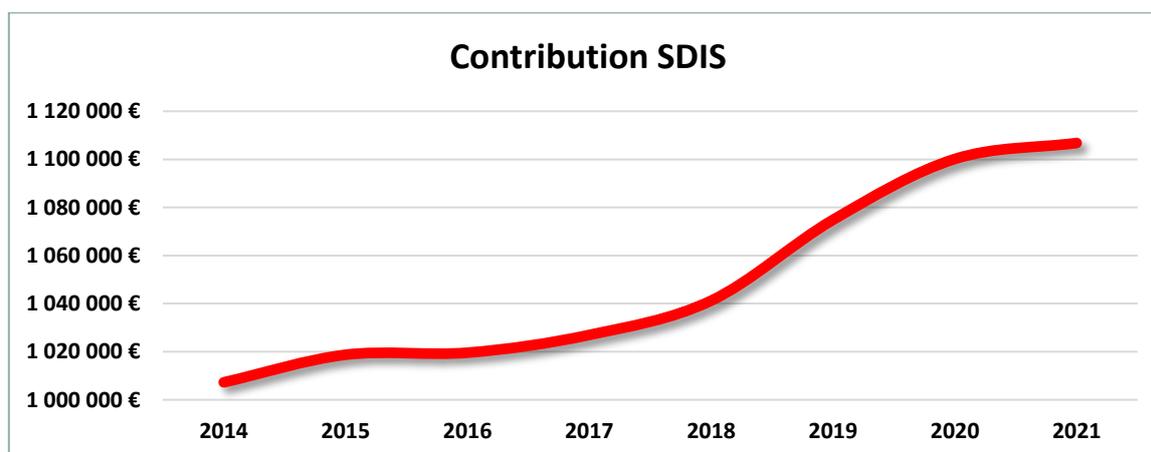
## Dépenses

La maîtrise de la dépense restera la règle, en particulier pour les dépenses de personnel au travers d'une réorganisation des services et d'une rationalisation des postes de travail. Leur évolution sera limitée au strict nécessaire pour répondre aux nouvelles compétences exercées et tiendra compte, comme chaque année de l'augmentation annuelle des cotisations retraite, de l'augmentation du SMIC. Elles intégreront le déploiement des nouveaux services communs, le poste PLUiH. La contribution validée par la communauté de communes à la protection sociale sera elle aussi intégrée.

Toutefois, si les activités peuvent redémarrer rapidement dans l'année, les frais de fonctionnement devraient progresser par rapport à 2020 :

- En lien avec les différentes manifestations organisées au fil des mois et qui ont toutes été supprimées en 2020
- En lien avec des ouvertures au public revenant à la normale

La contribution de l'intercommunalité au Service Départemental d'Incendie et de Secours progresse légèrement en 2021 après une augmentation de près de 2.5% en 2020. La participation 2021 s'établit à 1 106 793 €, soit 32 € par habitant.



## FPIC

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a légèrement augmenté en 2020, au total, c'est près de 300 000 € qui ont été prélevés sur le territoire. On anticipe aussi une légère progression en 2021.

### 2020

<b>CCRC</b>	<b>Alboussière</b>	<b>Boffres</b>	<b>Champis</b>	<b>Charmes</b>	<b>Chateaubourg</b>	<b>Cornas</b>
129 113 €	3 860 €	2 729 €	2 080 €	14 933 €	1 417 €	9 697 €
<b>Guilherand</b>	<b>St Georges</b>	<b>St Péray</b>	<b>St Romain</b>	<b>St Sylvestre</b>	<b>Soyons</b>	<b>Toulaud</b>
60 738 €	10 988 €	35 811 €	2 904 €	1 807 €	11 964 €	6 526 €

## 12-2.b. Section d'investissement

- Déviation :

Reprise des travaux sur la section Nord

- Doublement du pont de Charmes :

Participation financière de la communauté de communes

- Voirie des communes :

Maintien d'une enveloppe importante pour garantir la réalisation des travaux de voirie des communes

- Office de tourisme :

Lancement des travaux d'aménagement en vue du déménagement de l'OT et de l'élargissement de l'offre de services

- Massif de Crussol :

Nouvelle tranche de travaux de protection des falaises

- Fibre optique :

Poursuite du déploiement sur le territoire

- Programme PLH et OPAH:

Poursuite de ces programmes d'aides aux particuliers et aux organismes de logement social

- Gymnase de Saint-Sylvestre :

Réfection du sol et de l'éclairage

La programmation des investissements 2021 s'inscrit dans les enjeux du territoire afin de garantir son attractivité, de maintenir la solidarité et de préparer l'avenir.

Comme pour les années précédentes le programme d'investissement est ambitieux et répond aux diverses attentes du territoire tant en matière de voirie, de réseaux mais également de l'entretien du patrimoine et la mise en œuvre de nouveaux services.



Aménagement des nouveaux locaux de l'office de tourisme



Poursuite des aménagements sur le site de Crussol



Début des travaux du doublement du pont de Charmes-sur-Rhône

## 12-2.b -1 Récapitulatif des engagements pluriannuels et investissements 2021

- **Poursuite du déploiement de la fibre optique** pour un reste à charge de la communauté de communes de 3.5 M€



- **Programme local de l'habitat et OPAH (coût annuel de 600 k€)** pour résorber les passoires thermiques, favoriser le maintien à domicile et mettre sur le marché des logements rénovés accessibles



Travaux de rénovation et d'isolation thermique

- **Travaux de déviation de la RD 86** pour un coût résiduel pour Rhône Crussol de 7 M€  
Après la réalisation du tronçon sud, les travaux se poursuivront au Nord



- **Travaux de voirie** pour une enveloppe annuelle de l'ordre d'1.5 M€



- **Gestion patrimoniale** : poursuite du programme d'entretien des locaux, des espaces et sites naturels ainsi que le renouvellement de matériel et véhicules.
- **Agriculture** : poursuite des actions menées en collaboration avec la chambre d'agriculture et les communes pour favoriser l'installation de nouvelles exploitations (maraichage en particulier).

Pour le financement de ces différents investissements, la collectivité devrait pouvoir compter sur l'engagement financier de l'Etat dans le plan de relance mais aussi de la Région (CAR) et du département (PASS TERRITOIRE).

A signaler les modifications qui vont affecter la perception du FCTVA (pour mémoire, le FCTVA des intercommunalités est déclaré et encaissé sur l'exercice). Désormais, le calcul sera automatique en fonction des comptes budgétaires sur lesquels les dépenses seront effectuées, ce qui risque de limiter les montants reversés en fonctions des choix de l'Etat.

En 2020, il n'a pas été recouru à l'emprunt. En 2021, un emprunt sera nécessaire, l'autofinancement pouvant être dégagé restant limité à environ un million d'euros.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, l'élaboration du programme d'investissement nécessite chaque année des arbitrages difficiles, cette tendance ne devrait pas s'inverser sur les prochains exercices.

## 13. BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (durée des marchés de 12 ans), le service est organisé comme suit :

- Les réseaux et le SPANC délégués à Véolia
- Les stations d'épuration déléguées à Suez environnement

Dans le cadre de son marché, Véolia doit réaliser chaque année 200 k€ de travaux concessifs.

Il appartient aussi à cette entreprise de percevoir l'ensemble des montants acquittés par les abonnés, qu'elle doit ensuite reverser à Suez environnement (pour la part traitement) et à la communauté de communes (part fixe et part variable pour la collecte et le traitement).



Des erreurs ont affecté les factures avec l'oubli de la part traitement revenant à Suez environnement et des mauvais taux de TVA. Cela a conduit à corriger en 2020 ces différents dysfonctionnements. Les abonnés ont ainsi dû s'acquitter du rattrapage et la communauté de communes a dû opérer divers ajustement sur ses budgets.

Pour mémoire, le tarif de la communauté de communes est identique sur l'ensemble des communes du territoire, à savoir :

	Part fixe HT	Part variable HT/m3
Collecte des effluents	18 €	0.40 €
Traitement des effluents	5 €	0.123 €

Il faut par ailleurs signaler que les redevances perçues lors des branchements (constructions nouvelles ou raccordement après réalisation d'un nouveau réseau) ont été rationalisées et harmonisées.

En phase de transition et compte tenu des engagements antérieurs, les trois budgets (STEP, Réseaux et SPANC) avaient été conservés en 2020. A l'avenir, ces budgets devraient pouvoir être regroupés.

## 13-1. Rétrospective de l'exercice 2020

### 13-1.a. Budgets affermage et STEP

**Principales dépenses et recettes (hormis les opérations d'ordre).**

Dépenses de fonctionnement:

- Pour l'affermage (total : 1 009 k€) :
  - Remboursement de frais de personnel au budget général (102 k€)
  - Remboursement de la dette (168 k€)
- Pour la STEP (total : 298 k€):
  - Remboursement de la dette (103 k€)
  - Annulations de titres sur exercices antérieurs (51 k€)

Recettes de fonctionnement:

- Pour l'affermage (total : 2 211 k€) :
  - Redevance (754 k€)
  - Raccordements (199 k€)
- Pour la STEP (total : 1 012 k€) :
  - Redevances (290 k€)
  - Primes d'épuration (106 k€)

Après les régularisations de recettes sur exercices antérieurs en 2019 qui avaient permis d'améliorer de manière très sensible les ratios financiers (délais de désendettement et capacité d'autofinancement), ceux-ci reviennent en 2020 à des niveaux plus habituels.

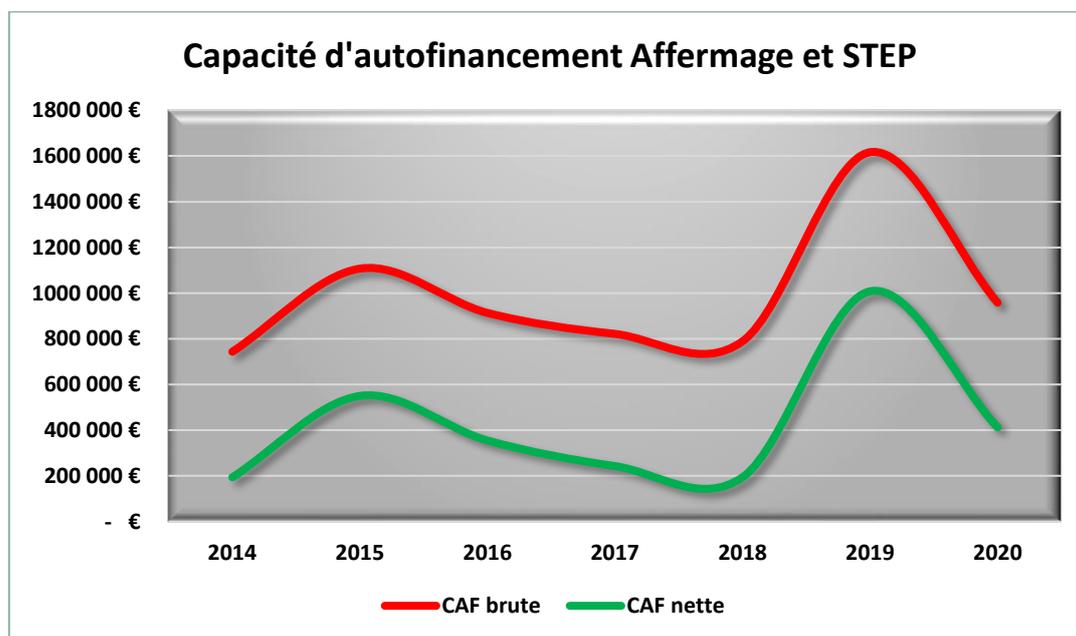


### Dépenses d'investissement :

- Pour l'affermage (892 k€) :
  - Travaux au Grand Garay sur Saint-Georges-les-Bains (145 k€)
  - Travaux à Amourdedieu sur Saint-Péray (70 k€)
  - Remboursement de la dette (437 k€)
  
- Pour la STEP (422 k€) :
  - Remboursement de la dette (108 k€)
  - Régularisations de TVA

### Recettes d'investissement :

- Pour l'affermage (1 251 k€) :
  - Uniquement des opérations d'ordre
  
- Pour la STEP (296 k€) :
  - Principalement des opérations d'ordre et de report
  - Des subventions (23 k€)



### 13-1. b. Budget SPANC

Ce budget est en phase de transition depuis 2019, puisque les contrôles à différents stades (avis préalable à la construction, contrôle de conformité, etc.) sont faits et facturés par le prestataire du contrat réseau (à savoir, la société Véolia).

Par ailleurs, l'Agence de l'eau ne subventionne plus les particuliers qui rénovaient leurs installations, seuls les dossiers antérieurs ont transité dans le budget de Rhône-Crussol, conformément au règlement de cet organisme.

Quelques dossiers ne sont pas encore soldés puisque le délai pour la mise en conformité des installations individuelles pouvait atteindre 5 ans.

Ce budget comporte, toutes sections confondues, 3 500 € de dépenses et 59 k€ de recettes constituées pour l'essentiel de reports antérieurs.

## 13-2. Les prospectives 2021

Pour ce qui est des travaux programmés en 2021 à la charge de la Communauté de Communes, ils concerneront en particulier la poursuite des opérations sur Saint-Georges-les-Bains (rue des Etres et route de Saint-Marcel) et comme chaque année, des petites extensions (la Bâtie Nord sur Champis...).

Du fait des dispositions intégrées dans le nouveau contrat de délégation, le concessionnaire prend désormais en charge des interventions portant sur les mises en conformité des réseaux.

Le budget SPANC ne portera plus que des fins de programmes antérieurs (aides de l'Agence de l'eau et amortissements).

# 14. BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITE

## 14-1. Rétrospective de l'exercice 2020

Dans un contexte économique incertain, la commercialisation des quelques terrains restants s'est poursuivie.

Un terrain a été vendu dans la **ZA de La Plaine à Soyons** (entreprise AIM) et la société Natural Origins a ouvert son usine.



Le bâtiment de Natural Origins

Un terrain a aussi été vendu dans la **zone des Vergers 2 à Charmes-sur-Rhône**, en parallèle de la réalisation des travaux de viabilisation

Enfin, une parcelle a été vendue à la commune **d'Alboussière dans la ZA la Chalaye**, pour l'aménagement de son Citypark.

Par délibération n°165/2020 du 05 novembre 2020, le conseil communautaire a décidé la clôture du budget de la **ZA Ufernets à Toulaud** les travaux et la commercialisation étant achevés.

Pour élargir l'offre foncière disponible sur le territoire, la création de la **ZA Le Mistral à Charmes-sur-Rhône** avait été décidée, avec la réalisation des premières études d'aménagement. Celles-ci, compte-tenu des contraintes administratives ont conduit à l'abandon de ce projet.

## 14-2. Les prospectives 2021

Il restera quelques terrains à commercialiser dans les zones existantes :

- La Chalaye
- 1 lot aux Croisières à Guilhaud-Granges- terrain sous compromis de vente
- 1 lot à la Maladière sur Saint-Péray
- 2 lots dans la Plaine-terrains sous compromis de vente
- commercialisation des lots des Vergers 2.

Côté travaux, seront poursuivis les travaux de viabilisation des Vergers 2 et seront exécutés les travaux de finition de la Chalaye.



La zone des Vergers II à commercialiser



Après l'abandon du projet de ZA le Mistral, pour pouvoir continuer à accueillir de nouvelles entreprises et donc de nouveaux emplois dans les meilleures conditions, tout en limitant la consommation foncière, plusieurs axes de travail sont à l'étude :

- la requalification des zones existantes en investissant les « dents creuses »
- la réhabilitation des friches existantes

